

# L'urgence climatique : au-delà des mots

Quelles perspectives d'action une déclaration d'urgence climatique peut-elle ouvrir pour le bassin franco-valdo-genevois ?



Etude réalisée pour le compte de l'Office cantonal de l'environnement (OCEV) de Genève  
Mandant : OCEV

Suivi, relectures et contact, à l'OCEV : Olga Villarrubia  
au Projet d'Agglomération : Hervé Fauvain  
Rédaction : Aurélien Boutaud

Février 2020



## Contexte

Le 1<sup>er</sup> juillet 2019, les élus du Grand Genève se sont réunis pour réfléchir à ce qu'une déclaration d'urgence climatique pourrait signifier à l'échelle de leur territoire. Conscients qu'une telle déclaration ne pouvait se limiter à un geste symbolique, ils ont exprimé le désir de comprendre plus concrètement à quoi pourrait ressembler un plan d'urgence climatique. Ce travail exploratoire a été entrepris afin d'apporter des éléments de réponse à cette question. Sa première partie revient sur la genèse du mouvement en faveur de l'urgence climatique, tandis que sa seconde partie esquisse les contours de ce que pourrait être une politique de l'urgence climatique à l'échelle du Grand Genève.

## Résumé

*L'urgence climatique est devenue en quelques mois le mot d'ordre des mobilisations en faveur du climat. Fondée avant tout sur un constat scientifique, l'urgence climatique est également revendiquée par de plus en plus d'acteurs de la société civile comme une nouvelle éthique de l'action face au changement climatique – en opposition frontale avec l'approche gradualiste utilisée jusqu'à présent, et dont les résultats sont jugés catastrophiques. Mais que signifie concrètement d'agir en situation d'urgence climatique ? Que peuvent faire les acteurs publics pour dépasser le stade symbolique de la déclaration d'urgence climatique ? Est-il seulement possible de mettre en œuvre un état d'urgence sur une question telle que la lutte contre le changement climatique ? Autant de questions auxquelles cette synthèse essaie de répondre, en s'appuyant sur le cas du bassin franco-valdo-genevois.*

## Sommaire

### Introduction p.3

### Partie 1 : Comprendre l'urgence climatique p. 4

1.1. L'échec des politiques gradualistes en matière de climat .....	4
1.2. Un échec qui crée une situation d'urgence .....	7
1.3. Un plan d'urgence suppose une intervention massive des Etats .....	10
1.4. La stratégie des ONG consiste à faire reconnaître cet état d'urgence par les gouvernements .....	14
1.5. Les collectivités locales ont un rôle à jouer dans cette stratégie .....	17

### Partie 2 : Pistes pour une application locale de l'urgence climatique p. 20

Aller au-delà de la déclaration symbolique : propositions pour un état d'urgence climatique local .....	20
Axe 1 : Un pouvoir renforcé de l'Etat, des collectivités et de l'administration publique .....	24
Axe 2 : Des moyens humains, matériels et financiers exceptionnels .....	28
Axe 3 : Une mobilisation massive de l'économie et de la société civile .....	31

### Conclusion et perspectives pour le bassin franco-valdo-genevois p.35

Notes et ressources .....	36
---------------------------	----

## Introduction

La notion d'urgence climatique a connu un succès retentissant au cours de l'année 2019. A tel point que l'expression *climate emergency* a été nommée « mot de l'année 2019 » par le prestigieux *Oxford Dictionaries*. Principal mot d'ordre des mobilisations en faveur du climat, revendication centrale des nouvelles ONG comme *Extinction Rebellion* ou *The Climate Mobilisation*, l'urgence climatique repose avant tout sur un constat scientifique, que le rapport spécial du GIEC de 2018 a eu le mérite de clairement établir, et qui montre sans ambiguïté la gravité de la situation à laquelle l'humanité s'expose si elle ne réagit pas très rapidement pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES). Ce constat scientifique nous oblige à réinterroger les politiques menées au cours des trois dernières décennies, qui ne sont malheureusement pas parvenues à infléchir la progression des émissions mondiales. Face à des politiques gradualistes qui se sont avérées largement inefficaces, les tenants de l'urgence climatique prônent une recette radicalement différente, qui passe par la déclaration d'un état d'urgence et la mise en œuvre d'un véritable « plan de guerre » en faveur du climat.

Conscients de la situation, de nombreux acteurs publics ont déclaré dans le courant de l'année 2019 l'urgence climatique sur leurs territoires. C'est le cas par exemple de la France, mais aussi des cantons suisses de Genève et de Vaud. Pour autant, ces déclarations restent jusqu'à présent très symboliques. Or chacun comprend que la lutte contre le changement climatique ne se contentera pas de symboles : il faut à présent agir.

D'où vient la notion d'urgence climatique et comment le mouvement qui s'en réclame est-il né ? Que signifie cette notion et qu'apporte-t-elle par rapport aux approches et outils plus classiques de lutte contre le changement climatique ? Comment décliner de manière opérationnelle une déclaration d'urgence climatique ? A quoi pourrait concrètement ressembler un plan d'urgence climatique ? Ces questions ont guidé la rédaction de ce rapport.

Après avoir rappelé la genèse du mouvement en faveur de l'urgence climatique, ainsi que ses fondements scientifiques et politiques (partie 1), cette étude exploratoire essaie d'identifier les pistes d'action qui permettraient, à l'échelle du bassin franco-valdo-genevois, de mettre en œuvre une véritable politique d'urgence climatique (partie 2).

**Lecture rapide :** des résumés des paragraphes sont insérés dans les marges du texte. Ils permettent de prendre plus rapidement connaissance de l'essentiel du rapport (lecture des principaux titres + lecture des résumés insérés dans les marges).

# Partie 1 : Comprendre l'urgence climatique

## 1.1. L'échec des politiques gradualistes en matière de climat

Les différents mouvements qui se réclament aujourd'hui de l'urgence climatique critiquent ouvertement les politiques qui ont prévalu jusqu'à présent en matière de climat : une politique qu'ils qualifient parfois de « gradualisme climatique ». Cette façon de penser aurait, selon eux, un bilan catastrophique.

### Le gradualisme, une politique des petits pas...

Dans son dictionnaire du vocabulaire sur le climat, Herb Simmens définit le gradualisme climatique comme « *la pensée selon laquelle des actions progressives visant à enrayer le changement climatique sont adaptées, ou sont tout ce qu'il est possible de faire sur le plan politique et économique* »<sup>1</sup>. Comme l'ont montré Michael Hoexter<sup>2</sup> ou Alyssa Battistoni<sup>3</sup>, le gradualisme est largement inspiré des théories économiques néoclassiques qui ont façonné la plupart des politiques internationales jusqu'à aujourd'hui.

Un mouvement d'inspiration économique – Sur le plan théorique, le gradualisme s'appuie largement sur la pensée des économistes de l'environnement qui considèrent le changement climatique comme une externalité environnementale. La dégradation du climat serait, selon eux, la conséquence de l'absence de prise en compte par le marché des impacts sur l'environnement et des services rendus par la nature : un défaut qu'il suffirait de corriger en accordant un prix aux pollutions. La manière d'y parvenir diffère selon les écoles

de pensées : les économistes néoclassiques (libéraux) préconisent la mise en place de quotas d'émissions pouvant donner lieu à un échange entre les entreprises polluantes, grâce à la création d'un marché du carbone ; de leur côté, les keynésiens (plus interventionnistes) lui préfèrent des systèmes de taxation sur les émissions, comme par exemple la taxe carbone. Dans les deux cas, l'idée sous-jacente est que le « signal prix » incitera les acteurs économiques à changer de comportement et à progressivement s'émanciper des modes de production les plus émetteurs de GES. Mais qu'il s'agisse de réduire les quotas d'émissions (approche libérale) ou d'augmenter les taxes (approche keynésienne), la dimension graduelle de la démarche est dans tous les cas très explicites : il s'agit d'étaler sur plusieurs décennies les changements.

Des politiques internationales calées sur ce modèle – Dans un contexte d'incertitude scientifique et de tensions géopolitiques très fortes, les négociations internationales initiées en 1992 à Rio de Janeiro ont laissé la porte ouverte à cette approche gradualiste inspirée de l'économie de l'environnement. En 1997, lors de la signature du Protocole de Kyoto, les pays émergents vont d'abord parvenir à éviter tout engagement de leur part, limitant les objectifs de réduction des émissions de GES aux seuls pays les plus industrialisés, qui eux-mêmes ne s'engageront que sur un objectif très modeste de -5,2% en 20 ans. A la demande en particulier des Etats-Unis, ces objectifs chiffrés seront par ailleurs conditionnés à la mise en place de procédures d'inspiration libérale, caractérisés par l'établissement de quotas nationaux offerts aux entreprises et pouvant faire l'objet d'échanges par le biais d'un marché du carbone. Comme le souligne Alyssa Battistoni, les économistes néoclassiques sont ainsi parvenus à imposer dans l'agenda politique l'idée d'un changement incrémental et progressif, tout en atténuant le caractère alarmiste du message scientifique.

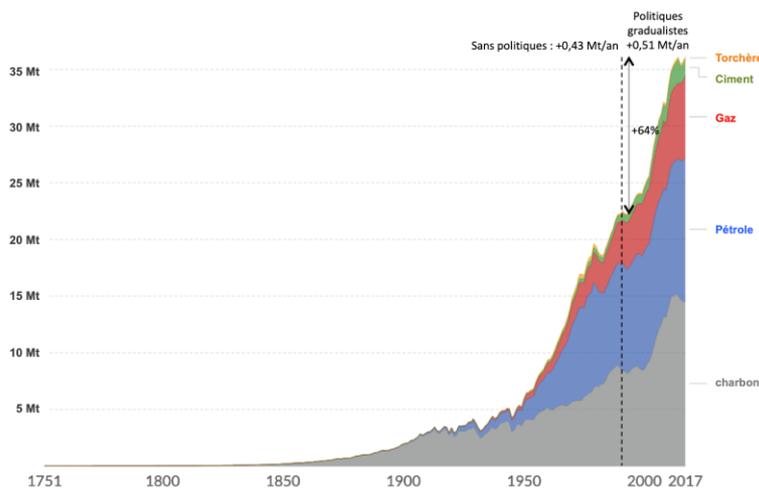
**Le gradualisme climatique est l'idée selon laquelle on ne peut agir contre le changement climatique que de façon progressive. Rejetant l'idée de rupture et s'inspirant des théories économiques dominantes, le gradualisme a servi de modèle aux politiques internationales.**

Une idée qui a gagné toutes les sphères de la société ? – Le cadre d'action international n'est bien entendu pas le seul à être déterminant : à l'échelle nationale ou locale, de nombreux autres leviers ont ainsi pu être utilisés afin de réduire les émissions de GES au cours des années 2000 et 2010. Les stratégies nationales et autres plans climat territoriaux mobilisent ainsi une pluralité d'outils qui vont bien au-delà des mesures économiques décrites ci-dessus. Mais comme le remarque assez pertinemment Margaret Klein Salomon, bon gré malgré, même le mouvement environnementaliste et les partis les plus progressistes « se sont laissés engluer dans le gradualisme durant des décennies »<sup>4</sup>. Car l'idée partagée par le plus grand nombre était alors que le changement était trop important pour être opéré rapidement : il fallait prendre son temps, voir loin (c'est à dire à l'horizon 2050 et au-delà), infléchir progressivement les décisions, modifier pas à pas les comportements, etc. Même le vocable utilisé par les mouvements environnementalistes – du développement durable à la transition – témoigne de ce consensus gradualiste. Loin de toute idée d'urgence, le mouvement environnementaliste s'est par exemple laissé convaincre par un pan entier de la littérature en sciences sociales qui l'invitait à ne pas effrayer le public ou, mieux encore, à mettre en œuvre une communication « engageante » en faveur d'une écologie « positive ». Tout laissait à penser que le changement ne pouvait s'opérer que pas à pas, de manière non contraignante, voire ludique.

### ...dont les résultats sont à peu près nuls

Après presque trente ans de politiques climatiques sous influence gradualiste, le bilan est catastrophique.

Des émissions de CO<sub>2</sub> qui ont augmenté de deux tiers en 30 ans – Les engagements internationaux pris en 1997 dans le cadre du protocole de Kyoto prenaient pour date de référence l'année 1990. En presque trente ans – de 1990 à 2017 – les émissions de CO<sub>2</sub>, qui représentent la grande majorité des émissions de GES d'origine anthropique, ont augmenté de 13,9 milliards de tonnes, soit une croissance de 64%<sup>5</sup>. Cela équivaut sur la période à une croissance moyenne des émissions de 0,51 milliard de tonne de CO<sub>2</sub> chaque année. Cette croissance moyenne annuelle est supérieure à celle connue durant les trente années précédentes (0,43 milliard de tonne par an), ce qui revient à dire que, non seulement la croissance des émissions n'a pas été enrayerée, mais elle n'a même pas été ralentie...



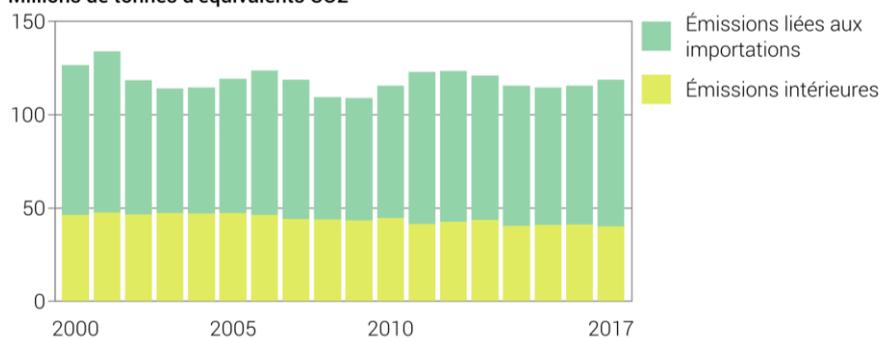
**Emissions mondiales de CO<sub>2</sub> par type de combustibles, 1751-2017** (Source graphique : [www.ourworldindata.org](http://www.ourworldindata.org), données : CDIAC & Lequéré et al., 2018)

**Le bilan du gradualisme est catastrophique : les émissions de gaz à effet de serre ont continué de croître à un rythme comparable depuis la mise en œuvre des politiques climatiques mondiales. Même les pays riches n'ont pas réduit leur empreinte carbone.**

Même dans les pays riches, l'empreinte carbone n'est pas parvenue à décroître – On peut objecter à ce constat pessimiste que seuls les pays les plus riches s'étaient engagés à réduire leurs émissions dans le cadre du protocole de Kyoto. La France et la Suisse sont par exemple parvenues à réduire leurs émissions de GES sur la période 1990-2017 : d'environ 15% pour la France et 7% pour la Suisse, ce qui représente dans les deux cas aujourd'hui entre 6 et 7 tonnes de CO<sub>2</sub>e par habitant. Malheureusement, même ces gains modestes sont en réalité factices puisqu'ils sont en partie dus à la délocalisation de certaines productions fortement émettrices. L'empreinte carbone, qui comptabilise les émissions de GES incorporés dans les biens consommés quels que soient leurs lieux de production, est quant à elle restée à peu près stable dans ces deux pays : elle s'élève à environ 12 tonnes de CO<sub>2</sub>e par habitant en France<sup>6</sup> et 14 tonnes en

Suisse<sup>7</sup>.

Millions de tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub>



2017: provisoire

#### L'empreinte carbone de la Suisse, de 2000 à 2017 (Source : OFS, 2019)

Commentaire : tandis que les émissions intérieures de la Suisse baissent légèrement (jaune) les émissions liées aux importations ont eu tendance à augmenter (vert), si bien que l'empreinte carbone du pays reste globalement stable sur la période.

## 1.2. Un échec qui crée une situation d'urgence

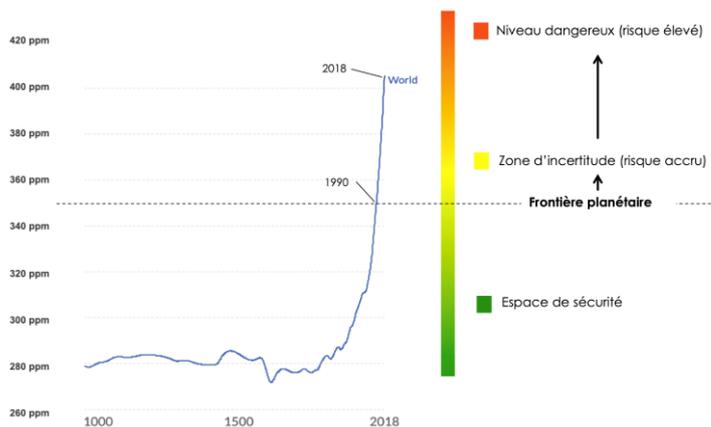
Le bilan des trente dernières années discrédite donc largement les politiques gradualistes, qui non seulement n'ont pas permis de réduire les émissions de GES mais ont au contraire profondément aggravé la situation. A tel point qu'on peut à présent parler d'urgence.

### Urgence scientifique : les concentrations de GES ont atteint un niveau dangereux

La frontière des 350 ppm est largement dépassée – Du fait de l'inaction des trente dernières années, les concentrations de GES dans l'atmosphère ont atteint un niveau dangereux : le seul CO<sub>2</sub> est par exemple passé d'une concentration de 350 ppm en 1990 à près de 410 ppm aujourd'hui – contre 280 ppm au début de l'ère industrielle<sup>8</sup>. Or la régulation du climat n'est pas un processus linéaire : les modèles climatiques montrent qu'au-delà d'un certain seuil, les risques de rétroactions positives susceptibles d'entraîner des réactions en chaîne augmentent fortement : par exemple, la fonte de la glace arctique réduit l'albédo, entraînant un réchauffement de l'atmosphère qui accélère la fonte du permafrost et le relargage du méthane qu'il contient, renforçant l'effet de serre et donc le réchauffement, etc. Par ailleurs, les effets du réchauffement sur les écosystèmes et la diversité du vivant, ou encore sur l'acidification des océans, deviennent également nettement plus importants à partir d'un certain seuil, provoquant là encore des risques de rétroactions positives : par exemple l'acidification des océans réduit leur capacité de séquestration du CO<sub>2</sub>, ce qui augmente la part de CO<sub>2</sub> d'origine humaine restant dans l'atmosphère, ce qui accroît l'effet de serre et le changement climatique, ce qui accroît la température des eaux océaniques qui, associé à leur acidification, impacte gravement la biodiversité marine (notamment les récifs coralliens), etc. Pour éviter les risques d'effondrement en chaîne, les scientifiques préconisent donc une « frontière planétaire » équivalente à une concentration de CO<sub>2</sub> de 350 ppm<sup>9</sup>. Au-delà, nous entrons dans une zone d'incertitude qui nous rapproche du risque d'emballlement qui pourrait durablement dévier le climat de la Terre du régime qu'il a connu durant l'Holocène – soit les

**Trente ans d'échec des politiques gradualistes ont mené à une concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère considérée comme dangereuse par les scientifiques. Les risques d'emballlement climatique (rétroactions positives) deviennent très forts à partir d'un réchauffement de +1,5°C.**

11.000 dernières années. Un scénario catastrophique que certains scientifiques qualifient de « Terre chaude »<sup>10</sup> et vers lequel nous nous dirigeons à grande vitesse, au fur et à mesure que nous nous éloignons du seuil de 350 ppm.



Evolution des concentrations de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère de l'an 1000 à aujourd'hui (avec le positionnement de la frontière planétaire à 350 ppm) (Source graphique : [www.ourworldindata.org](http://www.ourworldindata.org), données : Scripps CO<sub>2</sub> program, 2019)

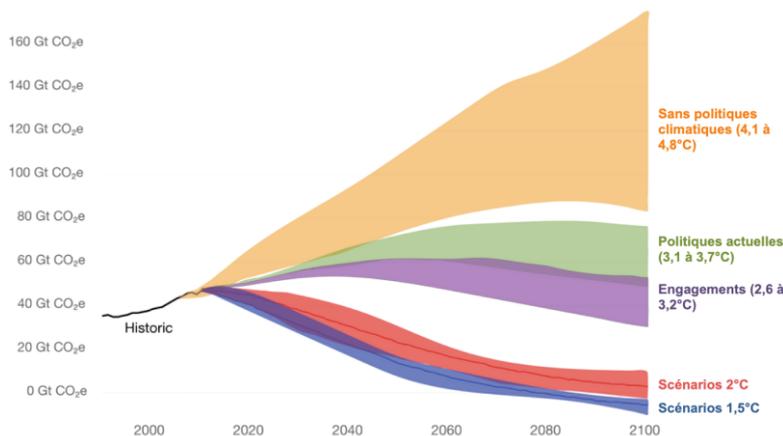
Il faut éviter de franchir la barre des +1,5°C – Dans son rapport spécial publié en 2018, le GIEC confirme cette vision en préconisant de revoir à la hausse les ambitions de l'Accord de Paris, qui évoquait un objectif de limitation du réchauffement planétaire à +2°C en fin de siècle par rapport à la période préindustrielle.<sup>11</sup> En comparant de manière très détaillée les effets d'un réchauffement à +1,5°C et à +2°C, le rapport montre sans ambiguïtés que les risques pour les écosystèmes, la biodiversité, l'élévation des mers ou encore l'acidification des océans seraient très fortement renforcés dans l'hypothèse d'un réchauffement de 2°C. Prenant en considération les risques de rétroactions positives susmentionnés, ainsi que les risques pour les écosystèmes et l'humanité, il préconise donc d'aligner les ambitions internationales proposées lors de l'Accord de Paris sur cet objectif de ne pas dépasser un réchauffement de +1,5°C maximum.

### Urgence politique : il est encore possible d'agir... mais fort et vite !

Le rapport spécial du GIEC publié en 2018 montre qu'il est encore possible de limiter le réchauffement global à +1,5°C. Mais le seul moyen d'y parvenir est d'opérer une conversion massive de l'économie mondiale, dans un temps le plus rapide possible.

**Il est encore possible d'éviter la catastrophe. Mais pour maintenir le réchauffement sous la barre des +1,5°C, il faut agir rapidement et de manière radicale : réduire les émissions mondiales de presque moitié en dix ans !**

Il faut, au niveau mondial, atteindre la neutralité carbone en 30 ans et réduire de 45% les émissions d'ici 2030... – Les engagements pris jusque là par les nations dans le cadre de l'Accord de Paris, même s'ils étaient respectés, ne permettraient pas de réduire les émissions mondiales de GES avant 2040. Les engagements actuels devraient donc mener à un réchauffement d'1,5°C entre 2030 et 2050, et supérieur à 3°C d'ici la fin du siècle. Limiter le réchauffement climatique à 2°C d'ici la fin du siècle nécessiterait en revanche d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2070 et de réduire d'au moins 25% les émissions mondiales de GES d'ici 2030. Mais pour tenir l'objectif réactualisé de +1,5°C, qui tend aujourd'hui à s'imposer au regard de la science, il faut atteindre la neutralité carbone au plus tard en 2050, avec une réduction de 45% des émissions d'ici 2030.



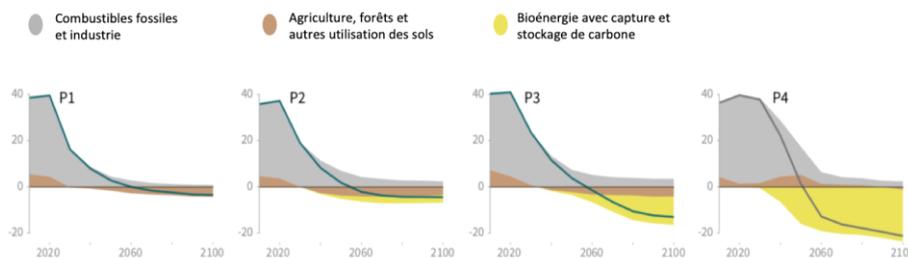
**Scénarios d'évolution des températures moyennes mondiales d'ici à 2100 selon 5 scénarios d'émissions annuelles de gaz à effet de serre (IPCC, 2018)**

Il faut agir très vite pour limiter le recours à la géo-ingénierie – L'un des messages importants du rapport spécial du GIEC de 2018 concerne le recours aux techniques de séquestration du

carbone atmosphérique, dont le GIEC annonce clairement qu'elles devront dans tous les cas être mobilisées afin d'atteindre l'objectif d'1,5°C. Le GIEC mentionne en particulier deux familles de techniques de séquestration :

- la séquestration par l'agriculture, les forêts et les autres utilisations des sols : dans tous les cas, il va falloir que ces secteurs, qui sont aujourd'hui émetteurs nets de GES, aient un bilan carbone positif à l'avenir, ce qui est possible par exemple en plantant des forêts ou en modifiant les pratiques agricoles afin de séquestrer à nouveau du carbone dans les sols ;
- la production de bioénergie couplée au captage et stockage de carbone (BCSC), qui mobilise des technologies de capture mécanique du carbone puis d'enfouissement géologique.

Cette dernière technique, qui relève de la géo-ingénierie, est encore largement expérimentale et fait l'objet de nombreuses controverses, raisons pour lesquelles le GIEC n'envisage pas son développement avant 2040. Mais les scénarios du GIEC montrent très explicitement que, pour limiter autant que possible l'usage de ces technologies, il est indispensable de réduire très rapidement les émissions de GES : plus la baisse tardera à s'enclencher, et plus le recours à la géo-ingénierie deviendra indispensable, avec les risques et incertitudes non encore levées. Une réduction, au niveau mondial, de 45% des émissions en 10 ans est donc largement préconisée.



#### Répartition des contributions à la baisse des émissions de CO<sub>2</sub> permettant d'atteindre les +1,5°C dans quatre scénarios (IPCC, 2018)

Commentaire : seul le scénario P1 permet de ne pas faire appel à la BCSC, mais il suppose une réduction très forte et rapide des émissions de GES. Au contraire, le scénario P4 n'enclenche une baisse des émissions qu'après 2030 et oblige à l'utilisation de la BCSC.

Une situation d'urgence ? – Réduire de 45% les émissions en une décennie nécessite de rompre radicalement avec les tendances historiques, puisque ces émissions n'ont cessé de croître jusqu'à présent. Le GIEC écrit qu'un tel objectif « requiert de rapides et profondes

**Réduire les émissions mondiales de moitié en dix ans est presque impossible... mais c'est indispensable. La situation est donc urgente !**

*transitions dans l'énergie, la gestion des sols, l'urbanisme et les infrastructures (y compris le transport et les bâtiments), ainsi que les systèmes industriels. » Le groupe de scientifiques ajoute que « ces transitions sont sans précédent en termes d'échelle » et qu'elles « supposent des réductions profondes d'émissions dans tous les secteurs » ainsi qu'une « hausse considérable des investissements. »<sup>12</sup>*

Pour le Secrétaire des Nations-Unies, « c'est la seule façon d'assurer l'avenir de notre monde. »<sup>13</sup> Antonio Guterres qualifie d'ailleurs lui-même cette situation d'urgence.

### 1.3. Un plan d'urgence suppose une intervention massive des Etats

Le mot est lâché : urgence ! Mais comment faire face à une situation d'urgence ? Les spécialistes de la question répondent qu'il faut entrer dans un état d'attention particulière : le « mode urgence ».

#### Que signifie « entrer en mode urgence » ?

Adopter les comportements qui s'imposent en situation de crise – Les spécialistes de psychologie sociale ont longtemps affirmé qu'il fallait éviter de parler de la crise écologique en des termes trop effrayants pour les populations : ils craignaient que celles-ci entrent en panique ou ne désespèrent face à la gravité de la situation. Mais comme le fait justement remarquer Margaret Klein Salamon<sup>14</sup>, face à une menace imminente, les individus ou les groupes humains ne réagissent pas forcément par la panique et le désespoir ; ils peuvent également faire preuve de raison, de clairvoyance, de courage et d'une intense mobilisation qui peuvent parfois les amener à réaliser des choses incroyables. Face à une urgence, comme par exemple un incendie ou un accident de la route, la plupart des adultes en bonne santé réagissent d'ailleurs ainsi : ils ne paniquent pas mais entrent dans un état d'esprit que Margaret Klein Salamon appelle le « mode urgence ».

**Pour rompre avec le gradualisme, il faut entrer en « mode urgence », c'est à dire revoir l'ordre des priorités et mobiliser toutes les ressources contre la menace du changement climatique.**

Cette disposition d'esprit apparaît lorsque des individus ou des groupes d'individus se trouvent confrontés à une menace existentielle et urgente, et qu'ils décident de l'affronter en modifiant leurs comportements habituels au moins de trois manières :

- en considérant la résolution de l'urgence comme la priorité absolue, qui prend le pas sur toutes les autres préoccupations ;
- en mobilisant toutes les ressources disponibles pour résoudre la situation ;
- en participant activement au bien commun et en reléguant leurs motivations personnelles au second plan.

Sur ces trois points, le « mode urgence » s'avère donc très différent du comportement d'une personne ou d'un groupe en situation normale. L'état d'esprit des personnes qui entrent en « mode urgence » correspond à un état d'extrême concentration, une sorte d'état de grâce que certains sportifs ou artistes connaissent également lorsqu'ils sont complètement impliqués dans leur activité. Le psychologue Mihaly Csikszentmihalyi<sup>15</sup> a décrit cet état sous le nom de « flow », ou encore de « zone ». Et loin d'être négatifs, ces moments intenses sont en réalité ceux qui procurent le plus de satisfaction.

Les urgences collectives et de long terme comme la crise climatique sont un cas particulier d'urgence – L'urgence climatique est toutefois très différente de situations d'urgence comme un incendie ou un tremblement de terre, qui ne durent généralement que quelques minutes ou quelques heures. Elle correspond à une situation d'urgence de long terme, qui peut s'étaler sur plusieurs années, comparable par exemple à ce que vivent des personnes touchées par une maladie grave comme le cancer. Dans de tels contextes, le « mode urgence » doit s'intégrer au quotidien de chacun, ce qui ne signifie pas d'être constamment en état d'urgence ou de « flow », mais d'intégrer ce mode de mobilisation de manière ponctuelle dans une dynamique de long terme.

Une autre différence majeure est liée au fait que la crise climatique est une crise collective, qui concerne l'ensemble de la société. Elle peut davantage se comparer à une situation de guerre : dans de tels contextes, l'engagement personnel doit aussi s'intégrer à un collectif, à l'instar par exemple des membres de la résistance lors de la seconde guerre mondiale en France. Cette situation suppose l'existence d'un plan clair pour faire face à l'urgence (voir les paragraphes suivants) ainsi que d'une organisation dotée d'un leadership compétent et fédérateur, capable de souder la population autour d'un message mobilisateur. Il s'agit de maintenir le collectif en situation d'urgence et d'éveil constant face au risque – afin « d'éviter

la panique et de rester en mode urgence » pour reprendre les termes de Margaret Klein Salamon<sup>16</sup>. Pour caractériser ce changement radical d'organisation, l'auteur s'appuie sur une image animalière : en temps normal, la société humaine est majoritairement centrée sur l'individu, comme les communautés de chimpanzés ; face à une urgence de long terme, la société s'organise davantage comme une ruche d'abeilles, c'est à dire que le collectif se met à primer sur l'individu.

### **Un exemple de « mode urgence » collectif : la seconde guerre mondiale aux USA**

Les USA fournissent un exemple symptomatique d'une société qui est brutalement passée en « mode urgence » suite à l'attaque de Pearl Harbor en 1941. Au-delà de l'effort massif de mobilisation militaire des jeunes américains qui s'en est suivie, ce sont également des pans entiers de la société et de l'économie étasuniennes qui ont été transformés en très peu de temps pour se mettre au service de l'effort de guerre.

L'Etat a ponctuellement pris le dessus sur le marché – Pour parvenir à un tel changement, la première étape a consisté en la prise de contrôle d'une partie de l'économie par l'Etat. Cette décision a été rendue possible par la reconnaissance unanime et transpartisane de la situation d'urgence (symbolisée par une déclaration de guerre), qui nécessitait la mise en

place de priorités auxquelles le marché ne permettait pas de répondre. Une forme de planification étatique s'est alors imposée afin d'orienter les investissements ; ce qui revient à dire que ce n'était plus le marché qui fixait les priorités, mais l'Etat. Cette forme de dirigisme passe également par une mobilisation totale de l'administration au service de l'effort de guerre, mais aussi une collecte massive d'argent permettant de financer les investissements publics. Durant la seconde guerre mondiale, les taux d'imposition des particuliers ont ainsi pu dépasser les 90% sur les tranches de revenus les plus élevés, ceux sur les bénéfices des entreprises ont été très largement relevés et un appel au financement citoyen a été mis en place (war bonds).

**La mobilisation lors de la seconde guerre mondiale aux USA fournit un exemple typique d'une gestion efficace de la situation d'urgence. L'Etat a ponctuellement pris le dessus sur le marché ; le tissu économique et industriel s'est rapidement transformé au service de l'effort de guerre ; et le mode de vie des citoyens a dû s'adapter à de nouvelles contraintes.**

Le tissu économique et industriel s'est très rapidement transformé – Dans le même temps, de nombreux secteurs de l'économie ont été très rapidement et profondément transformés afin que l'outil militaire américain devienne le plus puissant du monde. De nombreuses industries comme celles des secteurs automobiles et aéronautiques ont dû radicalement adapter leurs outils de production, notamment en sacrifiant les véhicules civils au profit des équipements militaires comme les Jeep, les tanks ou encore les avions de chasse. Plus de 10% de la population active a alors

changé d'activité pour répondre aux besoins de main d'œuvre. Le chômage a considérablement baissé durant cette période, tandis que les femmes investissaient en masse les usines afin de remplacer les hommes partis sur le front. Le résultat de cette mobilisation est spectaculaire puisque les objectifs de production fixés par Roosevelt au début de la guerre, qui paraissaient alors inatteignables à la plupart des observateurs, furent rapidement et largement dépassés.

Le monde de la recherche n'a pas échappé à cette mobilisation. De nombreux programmes de recherche ont été initiés à cette occasion, comme le tragiquement célèbre projet Manhattan qui aboutira à l'invention de la bombe atomique en 1945.

Le mode de vie des habitants a changé – Au-delà d'une profonde mutation du tissu économique, la population a également été invitée à adapter son comportement. Même si la plupart des biens de consommation courante ont pu être pérennisés, l'effort de guerre a toutefois imposé une sobriété dans la consommation de certaines ressources. L'essence, les pneumatiques, mais aussi certaines ressources alimentaires comme le café, le beurre ou encore le fromage ont par exemple fait l'objet de rationnements, afin d'en assurer une consommation et un partage équitables. Une vaste promotion du jardinage domestique a été initiée afin de favoriser l'autoproduction de fruits et légumes, et on estime que jusqu'à 40% des légumes ont ainsi pu être produits durant la guerre, sur d'anciennes pelouses

transformées pour l'occasion en « War gardens ». Pour économiser l'essence, l'usage des voitures à titre de loisir a été proscrit, les courses automobiles interdites, les limites de vitesse autorisée abaissées, et des clubs de co-voiturage ont vu le jour sur tout le territoire.



Implication citoyenne & changement de comportements

#### Planification, investissement public et implication citoyenne : au cœur de la propagande de guerre américaine lors de la seconde guerre mondiale

Gérard Vindt écrit à ce propos que « la fantastique rapidité avec laquelle l'économie américaine s'est redéployée, tout en respectant le cadre démocratique, témoigne de la capacité d'une économie hautement développée à relever un défi majeur. » De façon assez visionnaire, il écrivait également dès 2005 la chose suivante : « Face à tous ceux qui affirment aujourd'hui l'impossibilité de gérer les mutations nécessaires de l'appareil productif pour satisfaire aux exigences du développement durable, cet exemple montre que le problème est d'abord politique : il faut que les autorités prennent les mesures indispensables et que la société soit convaincue de la nécessité de s'engager dans cette voie ». <sup>17</sup>

#### Mettre en place un plan de guerre contre le carbone ?

Un exemple symptomatique et précurseur : le « one degree war plan » – En 2009, deux environnementalistes arriveront à peu près aux mêmes conclusions que Gérard Vindt, mais en employant un chemin différent. Jorgen Randers et Paul Gilding voulaient savoir s'il était possible d'établir un programme d'action permettant de maintenir le réchauffement climatique en dessous du seuil de 1°C en utilisant des technologies existantes. En s'appuyant sur des outils de modélisation climatique très solides, ils en conclurent que l'objectif était tenable et qu'il était même possible de réduire de 50% les émissions de CO<sub>2</sub> en cinq ans. Pour autant, que ce soit en matière d'investissement, de changement de modes de vie ou encore de mutations industrielles, les transformations socio-économiques à entreprendre pour parvenir à cet objectif étaient telles que les deux auteurs ne trouvèrent pas d'équivalent dans l'histoire... à l'exception de la transformation de la société étasunienne lors de la seconde guerre mondiale. Ce constat les amena à baptiser leur travail de modélisation « the one degree war plan », c'est à dire le plan de guerre du « un degré ». <sup>18</sup>

Sensiblement en même temps, en Australie, David Spratt et Philippe Sutton arrivaient également aux mêmes conclusions dans leur ouvrage *Climate Code Red*. <sup>19</sup> A partir du tournant des années 2010, plusieurs personnalités influentes aux USA comme Lester Brown, Bill

McKibben, Bernie Sanders ou encore Al Gore vont alors utiliser cette métaphore et appeler à une mobilisation comparable à celle de la seconde guerre mondiale pour faire face à la crise climatique. Ce mouvement va alors mener à la création de deux ONG qui vont faire de

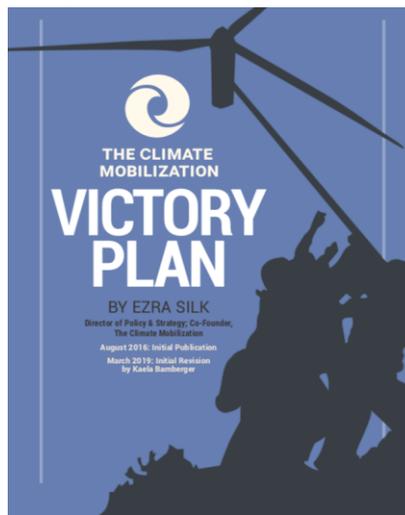
**Une partie grandissante de la société civile pense que l'urgence climatique nécessite une mobilisation à la hauteur de celle qu'ont connu les USA lors de la seconde guerre mondiale. Il faudrait établir un plan de guerre contre le changement climatique.**

l'urgence climatique et de la mobilisation en situation de crise leurs mots d'ordre : *The Climate Mobilization* aux USA et *The Breakthrough* en Australie.

Le « plan de victoire climatique » de l'ONG *The Climate Mobilization* – Fondée par Margareth Klein Salamon, l'ONG américaine *The Climate*

*Mobilization* (TCM) insiste à juste titre sur le fait que, pour éviter la panique ou le désespoir et permettre à la peur de devenir un levier de mobilisation, il faut disposer d'un plan d'action. S'inspirant de la démarche de Jorgen

Randers et Paul Gilding, TCM a donc élaboré un « plan de victoire » dont l'iconographie et le vocabulaire empruntent beaucoup à la mobilisation en situation de guerre. En une centaine de pages, le document détaille les moyens à mobiliser pour restaurer et stabiliser le climat, en opérant un focus sur le cas des USA. Il mobilise des actions assez traditionnelles comme la décarbonation de l'économie en agissant sur les modes de vie, l'aménagement du territoire, les déplacements, l'efficacité énergétique des bâtiments, le développement massif des énergies alternatives, la généralisation d'une agriculture durable ou encore la sortie du consumérisme et l'interdiction de l'obsolescence programmée. Mais il aborde également des leviers plus originaux pour une ONG environnementale, comme l'usage raisonné de la géoingénierie pour refroidir le climat, la maîtrise de la démographie ou encore le rationnement carbone.



Il faut une mobilisation générale pilotée par les Etats – Qu'ils soient appelés *Green New Deal* ou plans de victoire pour le climat, ces différents exercices ont l'avantage de montrer qu'il est encore possible d'agir. Mais dans tous les cas, ces travaux partent du postulat que le changement doit s'opérer rapidement et massivement, sous l'impulsion et le contrôle des Etats qui sont les seules entités à pouvoir aujourd'hui coordonner un plan d'action de cette envergure. Ce postulat est évidemment critiquable, dans un contexte marqué par plusieurs décennies de recul de la sphère publique face aux forces économiques : mais c'est précisément le constat d'échec de la stratégie menée jusqu'à présent qui amène les ONG urgentistes à revendiquer une alternative dans laquelle la puissance publique reprendrait une partie du contrôle de la production économique. Constatant que les stratégies nationales de lutte contre le changement climatique sont encore profondément ancrées dans une logique gradualiste, les ONG estiment qu'une planification à la hauteur des enjeux suppose que soit déclaré non pas un état de guerre, mais une situation d'urgence climatique.

## 1.4. La stratégie des ONG consiste à faire reconnaître cet état d'urgence par les gouvernements

Dans un discours alarmant où il qualifie le changement climatique d'urgence, le Secrétaire général des Nations-Unies Antonio Guterres déclarait en septembre 2019 que « les gouvernements suivent toujours l'opinion public, partout autour du monde, tôt ou tard ».<sup>20</sup> C'est également ce que pensent depuis leur origine les ONG « urgentistes » comme TCM aux USA, Breakthrough en Australie et plus récemment Extinction Rebellion en Europe. Ces mouvements sociaux ont en effet comme objectif commun de mobiliser les citoyens partout autour du monde afin d'amener les gouvernements à déclarer l'urgence écologique et climatique.

### Provoquer un Pearl Harbor climatique par l'éveil des consciences : la stratégie des ONG urgentistes

Le changement climatique ne paraît pas naturellement comme une urgence – Même si les sondages montrent que le changement climatique est de plus en plus considéré par les populations comme une menace importante<sup>21</sup>, la majorité des personnes ne l'imaginent pas pour autant comme une urgence. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle on pense généralement qu'une approche gradualiste est suffisante : nous sommes supposés avoir le temps de modifier le tir. Et de fait, les psychologues montrent clairement que nous identifions plus naturellement une menace comme urgente lorsqu'elle nous concerne directement, et plus encore lorsqu'elle est intentionnelle : c'est le cas par exemple du terrorisme. Or le changement climatique ne tue pas directement des personnes et il n'est pas intentionnel ; il provoque des ravages diffus dans le temps et l'espace, et sa responsabilité est largement diluée. Pour considérer la menace climatique comme urgente, il faut donc produire un travail réflexif que peu de personnes ont réellement opéré jusqu'à présent : il faut prendre connaissance de la situation dans le détail, comprendre qu'il s'agit d'une menace pour

l'ensemble de l'humanité, identifier que la situation nécessite une action très rapide et d'envergure, etc. La difficulté à laquelle est confrontée le mouvement citoyen qui revendique l'urgence climatique est donc de parvenir à transformer la perception du danger que représente le changement climatique et à persuader la société que la situation est effectivement urgente et nécessite une mobilisation générale.

Il faut propager ce sentiment d'urgence dans la société pour déclencher la mobilisation – Psychologue de formation, la fondatrice de TCM sait également que le comportement des gens face à une menace est en grande partie déterminé par l'attitude des autres. Lorsqu'une alarme se déclenche dans un bâtiment, par exemple, notre façon d'agir dépend de la réaction de ceux qui nous entourent, en particulier les responsables : s'ils continuent de discuter et sortent tranquillement, nous opérons généralement de même en comprenant qu'il s'agit d'un exercice. Mais

s'ils semblent en alerte, le sentiment d'urgence se propage alors et chacun prend conscience que la situation est sérieuse. Pour les ONG « urgentistes », cela signifie qu'il faut répandre parmi la société, et en particulier auprès des leaders, le sentiment d'urgence climatique. Toute leur stratégie de mobilisation est basée sur cette idée.

La tâche est difficile et les obstacles sont nombreux. Mais Margareth Klein Salomon souligne également que le mouvement bénéficie de plusieurs atouts. D'un côté, la science est aujourd'hui très claire sur la situation d'urgence climatique, si bien que l'argumentaire est de ce point de vue largement facilité : il convient simplement de relayer le discours scientifique auprès de la population et des décideurs. D'un autre côté, les groupes de personnes qui sont déjà entrées en « mode urgence » sont souvent ultra motivés et impliqués : ils sont prêts à mener des actions d'envergure, quitte à s'affranchir de la loi, pour propager l'idée d'urgence climatique dans la société afin d'obliger les décideurs à agir.

**Le changement climatique n'est pas encore reconnu comme une urgence. Les ONG « urgentistes » pensent qu'il faut propager ce sentiment de danger vital pour que le changement climatique s'impose enfin comme une urgence dans l'agenda politique.**

La stratégie de ces ONG s'inspire en réalité de plusieurs mouvements de la société civile comme le mouvement pour les droits civiques aux Etats-Unis ou plus encore ACT UP, qui a fortement influencé TCM. Dans les années 1980-90, à coups d'actions spectaculaires très largement relayées par les médias, les militants d'ACT UP sont parvenus à provoquer une prise de conscience des dégâts provoqués par la pandémie de SIDA. Leur vie et ceux de leurs proches étant en jeu, les militants d'ACT UP agissaient alors en « mode urgence » : la réussite de leur mobilisation était une question de vie ou de mort. Cette façon de procéder a permis de faire pression sur les gouvernements pour mettre en place des politiques actives de lutte contre la pandémie et d'accompagnement des victimes, avec notamment le développement d'un programme de recherche qui a abouti à la production de traitements permettant aujourd'hui à plus de 16 millions de personnes touchées par le virus de ne pas mourir de leur maladie. C'est exactement ce genre de prise de conscience que le mouvement pour l'urgence climatique a la volonté de reproduire.

### **Une stratégie qui fonctionne : l'accélération de la revendication urgentiste depuis 2018**

L'urgence climatique se répand de manière virale à partir de 2018 – Si la stratégie des ONG « urgentistes » est née avant 2015, sa visibilité est plus récente. Cela s'explique par un mode de fonctionnement basé sur l'essaimage. L'idée des ONG était en effet de former des groupes d'activistes très volontaires et organisés, rompus à la communication et à la désobéissance civile et capables de disséminer le sentiment d'urgence climatique par tous les biais dans la société : d'abord dans des discussions du quotidien, puis à l'occasion de manifestations ou encore, dès que possible, dans les médias ou auprès des décideurs. Ces ONG ont parfois des cibles ou des manières de faire un peu différentes : par exemple, *Breakthrough* s'intéresse davantage aux collectivités locales comme vecteur de transmission de l'urgence climatique, là où *TCM* vise plus directement les décideurs politiques nationaux. Dans tous les cas, leurs sites Internet regorgent de conseils et autres kits de formation destinés à comprendre et diffuser le message de l'urgence climatique auprès des différents publics.

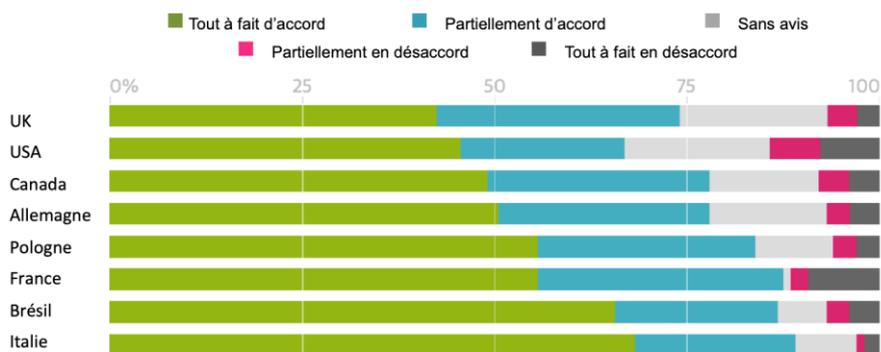
**Cette stratégie est en train de porter ses premiers fruits : le terme d'urgence climatique s'est répandu de manière virale en 2019, au point que plusieurs Etats ont symboliquement déclaré l'urgence climatique.**

Bien qu'arrivé plus tard sur la scène des ONG « urgentistes », *Extinction Rebellion* a repris des codes très similaires, largement assumés dans son manuel à l'attention des activistes. L'ONG d'origine britannique revendique elle aussi la reconnaissance de l'urgence climatique comme priorité<sup>22</sup> – ce qui apparaît particulièrement dans son exigence de neutralité carbone en 2025 ou encore son logo en forme de sablier. Les modes de mobilisation proposés sont également proches, mais davantage centrés sur les actions non violentes et la désobéissance civile<sup>23</sup>.

A partir de 2018, et plus encore en 2019, la multiplication des marches pour le climat initiées par les ONG ainsi que le mouvement de grèves scolaires lancé en Suède par Greta Thurnberg vont attirer l'attention des médias sur les revendications liées à l'urgence écologique et climatique. Sous la pression de la société civile, et suite à la publication d'études scientifiques de plus en plus alarmistes (dont le rapport spécial du GIEC), la notion d'urgence climatique devient alors virale et se répand dans toutes les couches de la société.

Les premiers Etats déclarent l'urgence climatique en 2018-19 – En octobre 2019, un sondage mené dans huit pays montre que le changement climatique est devenu la préoccupation la plus importante de la population, et plus de trois quarts des personnes interrogées sont tout à fait ou partiellement d'accord avec l'idée que « le monde fait face à une urgence climatique et que le changement climatique deviendra bientôt extrêmement dangereux sans une forte réduction des émissions. » La majorité de la population s'accorde également à dire qu'il est urgent de sauver la planète.<sup>24</sup>

Êtes vous d'accord avec l'idée suivante : « le monde fait face à une urgence climatique et le réchauffement climatique va prochainement devenir extrêmement dangereux si les émissions ne baissent pas rapidement ? »



Guardian graphic. Source: Hope not Hate

#### Résultats d'un sondage sur l'urgence climatique mené dans huit pays en octobre 2019

(rapporté par Taylor, 2019, traduit par nos soins)

En à peine plus d'un an, de septembre 2018 à octobre 2019, le nombre de collectivités locales ayant voté une déclaration d'urgence climatique à travers le monde est passé de moins de 10 à plus 1000.<sup>25</sup> En mai 2019, suite à de nombreuses marches pour le climat, et pour répondre à la revendication explicite d'*Extinction Rebellion* qui avait provoqué de nombreux blocages dans le pays, le parlement britannique a approuvé une motion de déclaration d'urgence climatique. Dix jours plus tard, le parlement irlandais lui emboîtait le pas, suivi du Canada. Et en juin 2019, c'était au tour du parlement français de décréter l'urgence écologique et climatique en introduction du projet de loi énergie et climat du gouvernement.

Dans tous les cas, il est important de noter qu'il s'agit de déclarations purement symboliques, d'ailleurs reconnues comme telles par les gouvernements – la palme du cynisme ayant été atteinte par le gouvernement du Canada qui, le lendemain de sa déclaration d'urgence climatique, approuvait le projet d'extension d'un pipeline permettant de transporter 600.000 barils de pétrole par jour de l'Alberta jusqu'en Colombie britannique<sup>26</sup>. Face à ce comportement, *Extinction Rebellion* répond sans détour en affirmant que « la pression exercée sur nos politiciens va désormais s'accroître. »<sup>27</sup> Le bras de fer ne fait donc que commencer, car ce que vont à présent exiger les ONG, ce ne sont pas seulement des mots, mais un « plan de guerre pour le climat » à la hauteur de la situation.

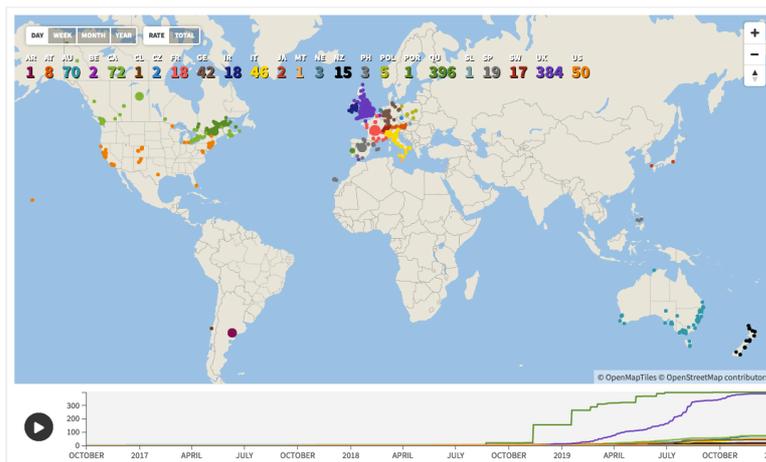
## 1.5. Les collectivités locales ont un rôle à jouer dans cette stratégie

Un plan d'action d'urgence climatique ne semble pouvoir porter ses fruits en matière de transformation rapide de la société et du tissu économique qu'à l'échelle nationale, à minima. Aux USA, l'ONG TCM a donc ciblé son action au niveau fédéral, avant que l'élection de Donald Trump l'amène à s'intéresser également aux collectivités locales. En Australie, *Breakthrough* a en revanche d'emblée considéré les collectivités comme un levier important de transformation de la société, mais aussi de pression sur les Etats<sup>28</sup>.

Les collectivités doivent montrer l'exemple sur leur territoire en affichant des objectifs à la hauteur de l'urgence – Pour les ONG urgentistes, les collectivités locales peuvent d'abord montrer l'exemple en s'engageant dans une démarche d'urgence climatique. Pour y parvenir, la première étape consiste à préparer, rédiger puis adopter une déclaration officielle d'urgence climatique, dont l'objectif est de permettre une mobilisation de la communauté autour de l'idée selon laquelle le climat n'est plus un enjeu de long terme mais bel et bien une urgence. La déclaration est supposée fixer des objectifs très ambitieux, qui traduisent cette situation : par exemple, viser la neutralité carbone à l'horizon d'une décennie.

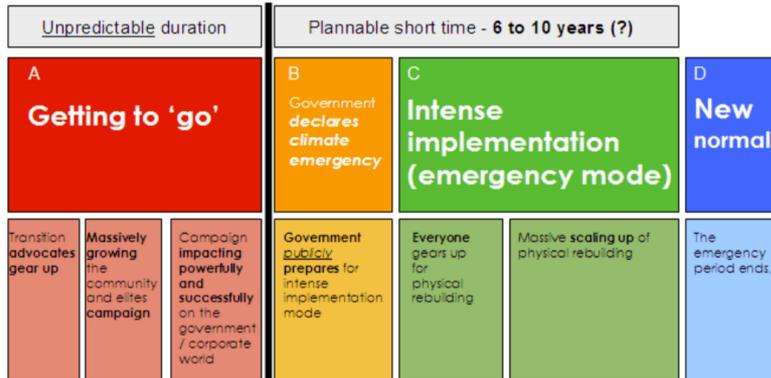
Sous la pression de la société civile, et dans la foulée de la publication du rapport du GIEC de 2018, les déclarations locales d'urgence climatique se sont ainsi multipliées à partir de l'automne 2018. Après quelques villes pionnières comme Darebin en Australie, d'autres ont suivi. D'abord au Québec, suite à une vague de chaleur ayant provoqué le décès de plusieurs dizaines de personnes. Puis aux Etats-Unis, dans la foulée de l'initiative de Los Angeles en 2018, qui elle-même faisait suite à une période d'intense sécheresse suivie de violents incendies. Le mouvement s'est ensuite déployé en Europe, via notamment la Grande-Bretagne, après une déclaration prononcée par la Ville de Bristol en novembre 2018 qui s'est rapidement propagée dans le pays, relayée par les mouvements pour le climat comme *Extinction Rebellion*, dont la revendication première est précisément la reconnaissance d'un état d'urgence écologique et climatique. L'ONG *Council and community action in the climate emergency* (CACE), créée pour animer une campagne internationale de mobilisation des communautés locales, ainsi que l'ONG CEDAMIA qui anime une campagne similaire en Australie, dénombrent en octobre 2019 plus de 1000 déclarations locales d'urgence climatique, avec une accélération spectaculaire en 2019.<sup>29</sup>

**Les collectivités locales ont un rôle à jouer dans la stratégie urgentiste : elles peuvent déclarer l'urgence climatique à leur échelle et faire pression sur l'Etat pour que celui-ci en fasse autant...**



Plus de 1000 collectivités avaient déclaré l'urgence climatique en octobre 2019 (source : CEDAMIA, 2019)

CACE admet toutefois que, parmi ces collectivités, aucune ne semble avoir franchi l'étape suivante : prendre des mesures d'état d'urgence (ou plus précisément « entrer en mode urgence total »)<sup>30</sup> pour reprendre les termes de l'ONG). Cette étape est censée concrétiser le passage à l'action, à travers la mise en œuvre d'un plan d'action, ou plan d'urgence, qui vise à mobiliser tous les acteurs du territoire.



#### Les étapes d'une démarche locale d'urgence climatique proposées par Philip Sutton<sup>31</sup>

Commentaire : la déclaration d'urgence doit être mûrement préparée (phase A) avant d'être officialisée (phase B). Cette officialisation est censée marquer l'entrée dans la phase d'urgence, qui se traduit par une vaste mobilisation de la société en « mode urgence », pouvant être formalisée par un plan d'action, dont la mise en œuvre peut durer 6 à 10 ans (phase C) avant le retour à la normale marquant la sortie de la période d'urgence (D).

La ville de Darebin, en Australie, témoigne de la difficulté à franchir cette étape. Pionnière dans sa déclaration d'urgence climatique, la Ville affiche des objectifs très ambitieux en matière de réduction des émissions de GES sur son territoire, mais aussi en termes d'adaptation au changement climatique. Le plan d'urgence qui en découle est assez proche des plans climats territoriaux pratiqués en France, en Suisse ou ailleurs en Europe – avec quelques originalités, comme un programme de désinvestissement des énergies fossiles. Cette stratégie bute toutefois sur des limites évidentes : il est impossible d'atteindre des objectifs aussi ambitieux que ceux annoncés dans la déclaration d'urgence sans une mobilisation totale des citoyens et, plus encore, de l'Etat, qui détient les clés d'une planification de l'économie telle qu'elle est nécessaire en situation d'urgence<sup>32</sup>.

...et elles doivent faire pression sur l'Etat pour mettre en œuvre un plan de guerre pour le climat – Dans un document rédigé pour le compte de l'ONG *Breakthrough* qui aborde le rôle des collectivités dans l'urgence climatique, David Spratt assume ce point de vue en écrivant que « les conseils municipaux n'ont pas les pouvoirs de réglementation ou le poids financier de l'Etat, et ils ne peuvent pas inverser le changement climatique uniquement par eux-mêmes, mais ils peuvent initier le mouvement. Ainsi, l'action la plus importante que peuvent assumer les conseils municipaux est de défendre l'idée d'urgence climatique auprès des échelons supérieurs de l'Etat ». <sup>33</sup> Pour résumer le point de vue de l'ONG, par ailleurs également défendu par Philip Sutton<sup>34</sup>, les collectivités doivent donc commencer par déclarer l'urgence climatique, puis établir un plan d'action à hauteur des objectifs fixés (par exemple la neutralité carbone à l'horizon de dix ans, cf. paragraphe précédent) ; mais dans le même temps, conscientes qu'elles ne détiennent pas à elles seules les clés permettant d'atteindre cet objectif, elles doivent mobiliser les autres acteurs de la société :

- **horizontalement** : en interpellant les collectivités locales et autres institutions voisines à les imiter, c'est à dire en se joignant au mouvement en faveur de l'urgence climatique ;

- **vers le bas** : en agissant sur le territoire pour réduire les émissions de GES et en accompagnant les citoyens et les organisations à agir et à se mobiliser autour de l'urgence climatique ;
- **vers le haut** : ce qui est le plus important, en faisant pression sur l'Etat pour prendre les mesures qui s'imposent et sans lesquelles aucune communauté locale ne peut atteindre les objectifs qu'impose un état d'urgence climatique.

#### **Zoom Quelques conseils de Philip Sutton pour une déclaration d'urgence locale**

Co-auteur d'un ouvrage pionnier qui mobilise la notion d'urgence écologique, Philip Sutton est également l'un des fondateurs de l'ONG *Breakthrough* qui anime une campagne en faveur de l'urgence climatique en Australie. En 2017, il a produit un document stratégique à l'attention des communautés locales qui explique l'importance des déclarations d'urgence climatique locales et en précise les points clés selon lui<sup>35</sup>.

**Éviter l'exercice rhétorique** : Parmi les idées phares avancées, on retiendra notamment la nécessité pour les collectivités d'adopter une déclaration d'urgence qui ne soit pas seulement rhétorique : l'action qu'il convient de mettre en œuvre suite à une déclaration d'urgence est d'une telle ampleur qu'une déclaration opportuniste (« pour être dans le vent ») a toutes les chances d'être contreproductive. Sutton suggère de rédiger la déclaration de manière concertée, en impliquant largement les acteurs du territoire, de manière transparente, en affichant clairement les objectifs et en s'assurant que tout le monde est conscient du changement de paradigme que suggère une telle déclaration.

**Expliciter le type de changement attendu** : La déclaration doit être explicite sur les changements que la déclaration suppose et leur ampleur. Par exemple, si des pouvoirs exceptionnels sont nécessaires pour mener à bien l'objectif, ils doivent être mentionnés (rôle exceptionnel de l'administration, par exemple).

**Prévoir une date de fin d'état d'urgence** : Prévoir une période durant laquelle s'exerce l'état d'urgence est fondamental, car une situation d'urgence est précisément une période durant laquelle les manières usuelles de procéder sont abandonnées. Une telle période, qui suppose par exemple des pouvoirs spécifiques, des restrictions fortes et une mobilisation massive de moyens d'action pour atteindre un objectif prioritaire, ne peut être que ponctuelle. La période peut être allongée en cours de processus si besoin, de manière transparente.

**Être ambitieux dès le départ, en assumant sa part du travail** : Même s'il peut paraître illusoire ou inatteignable, le fait de fixer un objectif ambitieux permet de traduire l'idée d'urgence et de disqualifier les solutions gradualistes qui ne sont plus à la hauteur. Le plan d'action qui en découle doit engager ce qu'il est possible de faire pour les acteurs du territoire, en assumant que la transformation nécessaire ne sera possible que si les échelons supérieurs (national et international) entrent également en état d'urgence.

#### **Mais les acteurs publics locaux peuvent-ils aller au-delà du symbole ?**

Le rôle des acteurs publics locaux ne peut toutefois pas se limiter à une action symbolique consistant à déclarer l'urgence climatique et faire pression sur les échelons supérieurs afin qu'ils agissent. Mais à quoi pourrait concrètement ressembler une politique d'urgence climatique ?

## Partie 2 : Pistes pour une traduction locale de l'urgence climatique

### Aller au-delà de la déclaration symbolique : propositions pour un état d'urgence climatique local

Jusqu'à présent, les déclarations d'urgence climatique locales sont essentiellement symboliques – Comme nous l'ont confirmé les personnes les plus impliquées dans l'accompagnement des collectivités locales, les centaines de gouvernements locaux qui ont jusqu'à présent déclaré l'urgence climatique s'inscrivent dans une dynamique qui vise à faire pression sur les échelons supérieurs : leur déclaration d'urgence climatique a donc une valeur essentiellement symbolique, qui vise à diffuser l'idée d'urgence auprès de la population et des décideurs nationaux.

**En France**, le conseil municipal de la Ville de Paris a déclaré l'état d'urgence climatique en juillet 2019. Interrogée par des journalistes, Célia Blauel, l'adjointe chargée de l'Environnement à la mairie de Paris, admet que le principal intérêt de cette déclaration est « d'alerter l'opinion publique sur la question climatique et d'engager à l'action. » Concrètement, les deux seules mesures prises par le conseil municipal à cette occasion sont la création d'une Académie du climat dédiée à l'éducation populaire sur le changement climatique, ainsi que la création d'un « GIEC Paris » réunissant des experts chargés d'éclairer les décisions politiques locales. Pour la responsable climat de l'ONG Care France, qui salue cette décision, le risque est toutefois de voir la Ville se cantonner à des déclarations, en particulier en période préélectorale : « Ce n'est pas avec ces deux mesures qu'on va atteindre la neutralité carbone. (...) Toute situation d'urgence requiert des mesures d'urgence » ajoute-t-elle.<sup>36</sup>

Plusieurs centaines de collectivités locales ont déclaré l'urgence climatique en 2019 à travers le monde. Mais jusqu'à présent cette déclaration reste essentiellement symbolique, notamment en France et en Suisse...

**En Suisse**, le constat est le même : Laurent Miéville, le député vaudois à l'origine de la résolution sur l'urgence climatique du Canton de Vaud déclare aux journalistes du Temps que « le but était de faire admettre qu'il y a une urgence et qu'un maximum de personnes de différentes sensibilités la reconnaissent. C'est chose faite : une commission interpartis siège aujourd'hui sur les questions de l'environnement ». Pour Anne Gillardin Graf, conseillère communale d'Yverdon, l'intérêt est également de démultiplier ces déclarations afin de « rassembler une masse critique capable d'influencer les dirigeants à grande échelle ». Mais Charlotte Nicoulaz, coordinatrice de l'ONG Alternatiba Léman prévient là encore qu'il faudra ensuite être à la hauteur. Dominic Roser, spécialiste en éthique du changement climatique à l'Université de Fribourg ajoute que « les municipalités comme les entreprises pensent parfois que leurs déclarations n'ont pas besoin d'être suivies d'effets. Or le public se souvient des mots prononcés et met la pression, les contraignant à agir. » Mais mettre en œuvre une politique à la hauteur des ambitions visées s'annonce complexe. Comme le rappelle Laure Gabus, des députés vaudois ont par exemple déposé le 28 mai 2019 un projet de loi ambitieux sur l'action publique face à l'urgence climatique, qui a été rejeté par la majorité des députés, certains d'entre eux n'hésitant pas à qualifier le projet d'extrémiste.<sup>37</sup>

**En Australie**, où la mobilisation des collectivités locales est à la fois plus ancienne et structurée, les choses ne sont pas plus brillantes. Dans un article paru sur le site d'ABC News,

Nick Kilvert<sup>38</sup> note que les nombreuses déclarations d'urgence climatique apparues à Sydney et ailleurs sur le territoire australien ne permettent en aucun cas de déployer des moyens d'action spéciaux. Elles ont une valeur symbolique et ont souvent été adoptées sous la pression des ONG, relayées par des élus volontaires, mais de manière essentiellement opportuniste. Les militants interrogés par Nick Kilvert saluent d'ailleurs ces décisions locales tout en reconnaissant leur valeur essentiellement symbolique. Mais ici aussi, les ONG préviennent qu'ils attendent dorénavant la suite logique d'une déclaration d'urgence : à savoir un plan d'action ambitieux visant la sortie des énergies fossiles à l'horizon 2025 ou, au plus tard, 2030.

Pour aller plus loin, il faudrait déclarer non pas l'urgence, mais un état d'urgence... qui relève des Etats – L'article de Nick Kilvert est intéressant en cela qu'il identifie ce qui semble être le cœur du problème : déclarer l'urgence climatique ne signifie pas déclarer l'état d'urgence. L'universitaire Michael Eburn précise à ce propos que l'état d'urgence « donne au gouvernement des pouvoirs spécifiques comme la capacité de réquisitionner des propriétés privées ou suspendre le cours de la législation, si cela s'avère nécessaire pour répondre à l'urgence. » Il précise également que cette décision relève généralement des gouvernements et fait référence à une loi. Or, ajoute-t-il, « tant qu'il n'y a pas une déclaration écrite se référant à une loi – et je n'en ai pas vu jusqu'à présent – alors ce n'est que symbolique. » Ces déclarations locales peuvent donc « être utilisées pour renforcer la pression, mais (...) cela n'a aucune signification légale » ajoute l'universitaire<sup>39</sup>.

Là encore, les collectivités locales butent donc sur un mur juridique : elles ne peuvent pas établir de loi ni même déclarer un état d'urgence ou un état de catastrophe naturelle, qui relèvent de l'Etat. Or, comme nous l'avons évoqué, même les rares gouvernements (ou cantons pour le cas de la Suisse) qui ont déclaré l'urgence climatique ne l'ont pour l'instant fait que de façon symbolique, sans mobiliser un régime juridique d'exception (cf. Zoom ci-après).

#### Zoom Les états d'urgence, de nécessité et de catastrophe naturelle : quel usage pour le climat ?

**L'état d'urgence** est défini de manière générique dans l'encyclopédie Universalis comme « un régime exceptionnel qui, certains troubles intervenant, renforce les pouvoirs de l'autorité administrative ». L'encyclopédie ouverte Wikipédia précise que « certaines libertés fondamentales peuvent être restreintes, comme la liberté de circulation ou la liberté de la presse. » L'article 4 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques de l'ONU régit l'état d'urgence au niveau du droit international en précisant que, « dans le cas où un danger public exceptionnel menace l'existence de la nation et est proclamé par un acte officiel, les États (...) peuvent prendre, dans la stricte mesure où la situation l'exige, des mesures dérogeant aux obligations prévues dans le présent Pacte. »

En France, l'état d'urgence relève des régimes juridiques d'exception dits de « légalité de crise ». Il est déclaré par le conseil des ministres en cas de péril imminent ou en cas de calamité publique (ce qui peut inclure les catastrophes naturelles d'ampleur exceptionnelle). Ce régime permet de renforcer les pouvoirs des autorités civiles et restreindre certaines libertés publiques ou individuelles (en ciblant les personnes soupçonnées d'être une menace). Sa durée est limitée dans le temps à 12 jours, mais peut être prolongée par le parlement à travers le vote d'une loi. Concrètement, l'état d'urgence permet au Préfet ou au ministre de l'intérieur de déroger à certains aspects du droit commun : il permet de limiter ou interdire la circulation dans certains lieux, de réquisitionner des personnes ou moyens privés, d'élargir le périmètre des perquisitions ou des interdictions de séjour, de dissoudre certains groupements ou associations ou encore d'assigner à résidence certaines personnes soupçonnées de porter atteinte à la sécurité<sup>40</sup>. L'état d'urgence a été pensé et mobilisé essentiellement en situation de crise suite à des attaques perpétrées sur le sol national. Même dans l'hypothèse où le changement climatique était reconnu comme un péril imminent ou une calamité publique, son fonctionnement actuel serait sans doute inadapté : il faudrait adopter une loi permettant d'en allonger la durée, et peu de dispositions « exceptionnelles » seraient adaptées, si ce n'est le fait de limiter ou interdire la circulation dans certains lieux (par exemple restreindre les déplacements de loisir émettant du carbone) et éventuellement de réquisitionner des personnes ou moyens privés (par exemple réquisitionner la rente des énergies fossiles pour l'investir dans la transition énergétique).

En Suisse, la législation d'urgence prévue par la constitution fédérale dans son article 165<sup>41</sup> permet au parlement fédéral d'invoquer une clause d'urgence afin de faire entrer immédiatement en vigueur une loi votée par les deux chambres fédérales, sans appliquer le délai de 100 jours habituellement réservé pour permettre le dépôt d'un référendum populaire. La validité de cette loi est toutefois limitée dans le temps, et sera de *facto* limitée à un an si elle s'avère anticonstitutionnelle ou si elle est attaquée par référendum. Les rédacteurs du site Internet [www.etatdurgence.ch](http://www.etatdurgence.ch) imaginent que la clause pourrait être utilisée pour déclarer un état d'urgence climatique dont l'objet serait d'éduquer la population suisse à la menace écologique et climatique. Les auteurs imaginent alors qu'*« avec une population informée sur la situation d'urgence et consciente des enjeux, le gouvernement peut passer à une étape plus contraignante qui permet de lutter efficacement contre le réchauffement climatique et la perte de la biodiversité »*<sup>42</sup>.

**L'état de nécessité** est un principe reconnu dans les législations de nombreux pays, qui reconnaît le droit d'une personne à enfreindre la loi à partir du moment où le délit est commis dans une situation d'urgence, ou face à un danger imminent qui menace l'intégrité ou la survie de la personne qui commet le délit. Il faut toutefois que le danger soit prouvé et imminent, et que le délit soit proportionné. Par exemple, une personne dont la vie est menacée par l'absence prolongée d'alimentation pourra voir sa responsabilité pénale annulée en cas de vol de nourriture, la vie de la personne étant jugée plus importante que le délit commis (il existe en France une jurisprudence célèbre datant de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle à ce propos). L'article 122-7 du droit pénal français précise par exemple que : *« N'est pas pénalement responsable la personne qui, face à un danger actuel ou imminent qui menace elle-même, autrui ou un bien, accomplit un acte nécessaire à la sauvegarde de la personne ou du bien, sauf s'il y a disproportion entre les moyens employés et la gravité de la menace. »* Le code pénal Suisse prévoit des choses comparables dans les articles 16 et 17.

Dans le champ du droit public, l'état de nécessité renvoie à des situations où les pouvoirs publics peuvent momentanément s'affranchir des règles de droit commun, à condition qu'il s'agisse là encore de *« l'unique moyen de sauvegarder l'intérêt essentiel de l'État à l'encontre d'un danger grave et imminent »*.<sup>43</sup>

En France, l'article 16 de la constitution prévoit des dispositions particulières en cas de crise majeure (comme un conflit ou une catastrophe) menaçant l'intégrité et le fonctionnement de l'Etat. Ces dispositions accordent des pouvoirs étendus au chef de l'Etat, qui peut momentanément prendre des décisions qui, en temps normal, supposeraient une consultation du parlement. L'article 16 n'a été utilisé qu'une fois, en 1961, suite au coup d'état en Algérie française. Son usage pour une situation de crise climatique reste à explorer, mais il y a peu de chances qu'il soit adapté dans sa formulation actuelle.

En Suisse, certains cantons prévoient un état de nécessité. C'est le cas par exemple du canton de Genève. L'article 113 de la Constitution prévoit qu'*« en cas de catastrophe ou d'autre situation extraordinaire, le Conseil d'Etat prend les mesures nécessaires pour protéger la population. Il en informe le Grand Conseil. S'il peut se réunir, le Grand Conseil constate la situation extraordinaire. Les mesures prises en état de nécessité restent valables lorsque le Grand Conseil les approuve. A défaut, elles cessent de porter effet après une année au plus tard. »*

L'article 70 prévoit une clause d'urgence : *« les lois dont l'entrée en vigueur ne souffrent aucun retard peuvent être déclarées urgentes par décision du Grand Conseil à la majorité des deux tiers des voix exprimées, les abstentions n'étant pas prises en considération, mais au moins à la majorité de ses membres. Ces lois entrent en vigueur immédiatement. Si le référendum est demandé, la loi devient caduque un an après son entrée en vigueur, à moins qu'elle n'ait été dans l'intervalle acceptée par le corps électoral. La loi caduque ne peut être renouvelée selon la procédure d'urgence ».*

Et l'article 43 de la même Constitution genevoise permet la restriction des droits fondamentaux. *"Toute restriction d'un droit fondamental doit être fondée sur une base légale. Les restrictions graves doivent être prévues par une loi. Les cas de danger sérieux, direct et imminent sont réservés. Toute restriction d'un droit fondamental doit être justifiée par un intérêt public ou par la protection d'un droit fondamental d'autrui. Elle doit être proportionnée au but visé. L'essence des droits fondamentaux est inviolable."*

**L'état de catastrophe naturelle** ne serait guère utile dans son état actuel, puisqu'il s'agit en réalité d'une disposition qui a essentiellement pour objet de permettre l'indemnisation des personnes victimes de catastrophes naturelles. Instauré en France par la loi du 13 juillet 1982, la reconnaissance d'état de catastrophe naturelle est fixée par un arrêté interministériel, fondé sur un avis formulé par une commission interministérielle – qui, sur la base de rapports techniques, se prononce sur le caractère naturel du phénomène ainsi que sur son intensité anormale. Une fois déclaré, l'état de catastrophe naturelle permet aux victimes de solliciter auprès des assurances le règlement des sinistres correspondants.

**Pour dépasser le symbole, il faudrait agir au moins à trois niveaux : renforcer les pouvoirs de l'Etat/des collectivités ; débloquer des moyens humains, matériels et financiers exceptionnels ; et mobiliser massivement l'économie et la société civile.**

Trois propositions pour aller au-delà du symbole – Même s'ils relèvent seulement des Etats (et des Cantons pour le cas de la Suisse) et s'ils sont a priori peu adaptés dans l'état actuel à un enjeu comme le climat, les régimes juridiques d'exception comme l'état d'urgence ont au moins le mérite d'insister sur la dimension nécessairement temporelle d'une situation d'urgence : il s'agit d'ouvrir une parenthèse dans le mode de fonctionnement normal de la société. Pour le reste, c'est peut-être davantage du côté des situations de crise ou de mobilisation en temps de guerre qu'il faut aller chercher des sources d'inspiration. Comme nous l'avons évoqué avec l'exemple de la seconde guerre mondiale aux Etats-Unis, ces situations se caractérisent par une déclaration solennelle (et idéalement un décret ou un arrêté) qui ouvre une parenthèse dans le mode de fonctionnement normal de la société. **Parenthèse durant laquelle**

**au moins trois leviers sont mobilisés :**

1. un renforcement des pouvoirs de l'Etat, des collectivités et de l'administration publique (avec un chef de file ou une cellule de crise clairement identifié qui fixe la direction à suivre, l'objectif à atteindre) ;
2. des moyens humains, matériels et financiers exceptionnels mobilisés pour atteindre l'objectif visé ;
3. une mobilisation massive de l'économie et de la société civile.

Dans les pages suivantes, nous essaierons d'imaginer à quoi pourrait renvoyer la mobilisation de chacun de ces leviers dans une situation d'urgence climatique locale.

*Note : les propositions faites pour le bassin franco-valdo-genevois sont le fruit d'échanges entre un petit groupe de membres des services du Grand Genève, du Canton de Genève, du Canton de Vaud et du pôle métropolitain du Genevois français. Elles sont mentionnées à titre illustratif.*

## Axe 1 : Un pouvoir renforcé de l'Etat, des collectivités et de l'administration publique

Comme évoqué précédemment, un état d'urgence climatique réel (et non symbolique) suppose la prise de contrôle d'une partie de l'économie par l'Etat se traduisant par une forme de planification écologique. En attendant que les gouvernements nationaux s'engagent dans un tel « *Green New Deal* », les acteurs publics locaux peuvent essayer de renforcer le rôle de l'administration publique locale dans la mise en œuvre de l'urgence climatique.



Voter et planifier l'urgence climatique – Une fois que la déclaration d'urgence climatique locale a été officialisée, la première étape consiste à afficher un objectif à la hauteur des enjeux : par exemple, diviser par deux les émissions de GES du territoire à l'horizon 2025, ou la neutralité carbone à l'horizon 2030, etc. Il faut ensuite construire un plan d'action qui permette de traduire ces objectifs de manière opérationnelle, en précisant autant que possible quelles actions relèvent des compétences de l'acteur public local, quels changements incombent aux citoyens, et quelles actions relèvent de la transformation de l'économie sous la responsabilité des entreprises et de l'Etat.

La ville de Darebin, en Australie, a réalisé un plan d'action d'urgence climatique qui ressemble en tous points à un plan climat local tels qu'on les connaît en France ou en Suisse. Une différence majeure est l'objectif de neutralité carbone fixé à court terme, c'est à dire à l'horizon du début de la décennie 2020, auquel sera prochainement ajouté un objectif en matière de séquestration du carbone atmosphérique, qui permettra de proposer un objectif de bilan carbone négatif – à une date qui reste à déterminer pour l'instant, probablement à l'horizon 2030. La collectivité précise pourquoi ces objectifs correspondent aux enjeux scientifiques, mais elle constate également qu'ils sont inatteignables sans un engagement équivalent de la part des autres niveaux de gouvernement. Pour chaque domaine d'action, le plan détaille ce que la collectivité s'engage à faire à l'échelle de son administration (« *corporate actions*») et en tant qu'accompagnatrice des acteurs du territoire. Elle précise également ce que les autres acteurs peuvent faire : les acteurs économiques et privés, mais aussi le gouvernement fédéral.<sup>44</sup>

En France, l'agglomération de La Rochelle vise la neutralité carbone à l'horizon 2040. Pour y parvenir, elle a mis en place un projet de territoire soutenu financièrement par l'Etat et associant les collectivités du territoire, les organismes publics compétents, une trentaine d'entreprises et d'investisseurs, des organismes de recherche et des ONG<sup>45</sup>. Parmi les innovations, on peut noter l'intégration de démarches visant à la séquestration locale du carbone, ou encore la création d'un outil coopératif permettant l'émission et la vente de crédits carbone à l'échelle territoriale.

### Inspirations pour le bassin franco-valdo-genevois

- Harmoniser et généraliser les déclarations d'urgence climatique à l'échelle du Grand Genève.
- Organiser la gouvernance et le pilotage de l'urgence climatique à l'échelle du Grand Genève (préciser les responsabilités et le rôle de chaque acteur public, mettre en cohérence les actions de chacun à l'aune de l'urgence climatique).
- Produire un memento à l'attention des communes/collectivités pour rédiger une déclaration et élaborer un cadre d'action commun de l'urgence climatique.
- Inscire l'obligation de mener une politique et un plan d'action dans un cadre institutionnel, tout en donnant une certaine souplesse à la définition des objectifs (évolution des connaissances et de l'état de la technique, évolution des comportements et des enjeux).
- Donner les moyens de la mise en œuvre des mesures : adapter les conditions cadres pour le faire (réglementaire et financière).

Réorienter l'économie vers une économie post-carbone : vers un « *green new deal local* » ? – Même s'ils n'ont pas les moyens dont disposent les nations et si l'échelle à laquelle ils agissent peut paraître insuffisante, les acteurs publics locaux peuvent toutefois créer les conditions favorables à une transformation du tissu économique local. Grâce à une volonté politique forte, certaines régions du monde sont ainsi parvenues à devenir des leaders de la transition énergétique en créant un contexte favorable au développement de la performance énergétique et des énergies renouvelables.

En parallèle de sa déclaration d'urgence climatique, la Ville de Los Angeles a initié un programme d'investissement intitulé *LA's green new deal*<sup>46</sup> qui réactualise les objectifs de réduction des émissions du

territoire en visant la neutralité carbone à l'horizon 2050. Le Département en charge de l'eau et de l'énergie planifie un investissement d'1 milliard de dollars dans les énergies renouvelables et les réseaux propres (*clean grids*) en 5 ans, afin d'atteindre 55% d'électricité renouvelable d'ici 2025, 80% en 2036 et 100% en 2050, permettant 6500 emplois dans les renouvelables et 45000 dans les réseaux. Des efforts d'envergure comparable sont prévus sur l'isolation des bâtiments ou encore les transports.

La région de Haute-Autriche est devenue un leader mondial de l'énergie solaire thermique grâce à une politique initiée dans les années 1990 et qui s'appuie sur trois types de mesures : « le bâton » (mise en place de réglementations thermiques, d'obligations d'intégration du solaire dans les bâtiments neufs et rénovés, de facilitation administratives), « la carotte » (subventions, soutiens aux programmes de recherche et développement et aux projets pilotes) et « le tambourin » (campagnes de promotion, ateliers de formation, création de réseaux professionnels, compétitions locales de taux d'équipements solaires, etc.).<sup>47</sup>

L'Etat de l'Ontario a voté en 2009 une loi qui institue un programme de tarifs de rachat garantis pour l'électricité verte, dotée d'une prime pour l'énergie produite à partir de matériels fabriqués sur le territoire et employant de la main d'œuvre locale. L'idée était d'inciter les fabricants de matériels de production d'électricité renouvelable à s'installer sur place afin de créer un tissu local susceptible de remplacer l'industrie automobile, jusque là dominante, mais qui a connu un fort déclin dans les années 2000<sup>48</sup>. Entre 2009 et 2014, plus de 30000 emplois ont été créés dans les énergies renouvelables... avant toutefois que le programme ne soit attaqué devant l'OMC, qui a jugé certaines dispositions du programme illégales.<sup>49</sup>

#### Inspirations pour le bassin franco-valdo-genevois

- Organiser des Etats généraux de l'économie post-carbone et circulaire, afin d'identifier avec les acteurs de l'économie du bassin franco-valdo-genevois les mutations nécessaires pour atteindre les objectifs à l'échelle des dix prochaines années, et esquisser ce à quoi devra ressembler concrètement l'économie régionale et cantonale/locale dans dix et trente ans.
- Refondre la stratégie économique du territoire afin de la rendre compatible avec l'urgence climatique et les objectifs renouvelés du (des) plan(s) climat : objectifs de sobriété, circularité, décarbonation...
- Introduire un malus fiscal sur l'empreinte carbone des activités des entreprises.
- Accroître l'autonomie alimentaire du territoire du Grand Genève.
- Relocaliser les activités qui peuvent l'être et accompagner la transition sur le territoire en termes de formation et de transmission des compétences liées à la transition (anticiper et accompagner les mutations des secteurs économiques).

Faire du climat l'arbitre des politiques publiques – Le gradualisme climatique consistait à ajouter des politiques climatiques en parallèle des politiques existantes, dans une logique de type *business as usual*. L'urgence climatique suppose de considérer le climat comme la priorité à l'aune de laquelle toutes les politiques publiques doivent être réinterrogées. Il ne s'agit donc pas seulement de mener des politiques favorables au climat, mais également d'intégrer cette dimension dans toutes les politiques, en commençant pas supprimer toutes celles qui participent à encourager le climaticide et entretenir la dépendance aux énergies fossiles.

En France, suite à un discours d'avril 2019 évoquant le constat « d'urgence climatique » le président de la république a annoncé la création d'un « Conseil de défense écologique » qui vise à « définir les orientations en matière de transition écologique, et notamment de lutte contre le changement climatique. » Il doit notamment rendre les politiques publiques cohérentes avec ces objectifs, en s'appuyant notamment sur le rapport produit annuellement par le Haut conseil pour le climat, un organisme d'experts dont le premier rapport s'avère très critique vis-à-vis de l'action du gouvernement, rappelant que les objectifs de réduction des émissions ne sont pas atteints et que les émissions liées aux importations (empreinte carbone) ont augmenté. Le rapport note que la France a budgété ses émissions de gaz à effet de serre, mais que les lois votées n'en tiennent pas compte. Le Haut conseil préconise d'élaborer un budget carbone pour chaque politique publique ou réforme, afin de s'assurer de la cohérence de celles-ci avec l'exigence de transition énergétique. Pour l'instant, le Conseil de défense écologique n'a pas donné suite à ces critiques, mais il a admis qu'un projet minier prévu en Guyane était incompatible avec la transition écologique et a annoncé des moyens financiers supplémentaires pour financer la transition énergétique.

#### Inspirations pour le bassin franco-valdo-genevois

- Engager une évaluation carbone de la teneur des lois actuelles et des projets de loi pour estimer leur impact positif ou négatif sur les objectifs de neutralité carbone (une sorte d'audit carbone de notre cadre légal).
- Créer au sein de l'administration un groupe transversal chargé d'évaluer et de réorienter l'ensemble des politiques publiques à incidences climatiques, dans le cadre d'une démarche d'évaluation environnementale stratégique (EES).

- Inscrire les enjeux climatiques dans les documents cadres de l'action de l'Etat et des collectivités, notamment les planifications directrices.
- Accroître la transversalité et la coordination du climat dans toutes les politiques publiques.

Décarboner les secteurs de l'économie sous influence publique – Les collectivités locales peuvent participer à décarboner l'économie en exigeant un certain niveau de performance de la part des acteurs privés avec qui elles entretiennent des relations. Il s'agit par exemple d'inciter les industries installées sur un territoire à décarboner leurs activités, ou encore à exiger des entreprises faisant l'objet de marchés publics de tendre vers la neutralité carbone (pour mémoire, les marchés publics représentent, selon les modes de calcul, de 10 à 20% du PIB d'un pays comme la France).

Dans le cadre de son plan climat, la Métropole de Lyon a obtenu de la part des industriels de la Vallée de la chimie un engagement de réduction de leurs émissions ainsi qu'un programme de transformation des activités industrielles du territoire, qui passe notamment par la mutation des acteurs de l'industrie pétrolière et l'émergence de nouveaux acteurs de la transition post-carbone (appel à projet « appel des trente »<sup>50</sup>).

Dans le cadre de son plan d'action d'urgence climatique, la Ville de Darebin a réduit de moitié les émissions de GES de la collectivité, notamment grâce à la contractualisation avec des producteurs d'électricité renouvelable pour la fourniture d'énergie des bâtiments de la Ville et de l'éclairage urbain.<sup>51</sup>

En complément du bilan GES de son organisation, le Conseil Départemental de Gironde a réalisé une cartographie des émissions de GES de ses achats. Ce travail lui a permis d'identifier les secteurs sur lesquels il était prioritaire d'agir. Un éco-comparateur est utilisé dans certains des secteurs les plus impactants et des critères de performance environnementale sont régulièrement intégrés dans les appels d'offre<sup>52</sup>.

#### **Inspirations pour le bassin franco-valdo-genevois**

- Introduire des critères écologiques drastiques dans les règles d'appel d'offre des marchés publics (les appels d'offres basés principalement sur le critère du prix peuvent facilement conduire à des commandes dans des pays où l'environnement n'est pas respecté (ressources surexploitées) et où la main d'œuvre est bon marché et moins protégée). Accroître le poids de la dimension carbone dans le choix des offres des marchés publics (ex. 50% de la note attribuée au prestataire). Exiger dans les offres des marchés publics un bilan carbone incluant les coûts de compensation carbone.
- Montrer l'exemple et donner la voie à suivre en prenant des mesures internes (administration cantonale, établissements publics autonomes, collectivités) sur la base d'un audit carbone.
- Désinvestir l'argent public et parapublic des énergies fossiles : plusieurs initiatives vont dans ce sens, comme celles des Verts vaudois, et au sein de l'administration vaudoise une récolte de signatures des collaborateurs-trices concernant l'investissement de la caisse de pension de l'Etat de Vaud<sup>53</sup>.

Instaurer un régime d'exception juridique / administrative pour les mesures climatiques – L'urgence climatique suppose une accélération considérable du rythme de mise en œuvre des actions généralement prévues dans un plan climat. Il faut par exemple massifier les opérations d'isolation des bâtiments, réduire la place de l'automobile, massifier les infrastructures de transports en commun, libérer la place pour les modes doux, etc. En plus des difficultés budgétaires et techniques, ces opérations sont souvent rendues difficiles, voire impossibles, par des délais administratifs ou des contraintes réglementaires (règles architecturales, urbanistiques, patrimoniales, etc.). Le « mode urgence » supposerait de pouvoir momentanément passer outre certaines de ces contraintes, ou au moins accélérer les processus administratifs. Reste à savoir jusqu'où il est possible d'outrepasser la loi au nom de l'urgence climatique.

En Haute Autriche, la région est parvenue à simplifier les procédures d'installation de panneaux solaires en faisant en sorte qu'aucune demande de permis ne soit nécessaire pour les installations de moins de 20 m<sup>2</sup>, tandis que les installations plus importantes doivent simplement être déclarées aux autorités.<sup>54</sup>

Mais peut-on plus largement s'affranchir de la loi au nom de l'urgence climatique, en particulier lorsqu'il s'agit de législations nationales ? En France, le mouvement citoyen se réclamant de l'urgence climatique a mené à partir de 2018 des opérations de désobéissance civile dont certaines ont été traduites devant les tribunaux. Une de ces actions consiste à s'emparer du portrait du président de la république affiché dans les mairies afin de dénoncer l'inaction du gouvernement. Plusieurs procès de ces « décrocheurs » ont eu lieu, dont l'un a donné lieu à une relaxe : le lundi 16 septembre, le juge du tribunal de Lyon a invoqué « l'état de nécessité » et le « motif légitime » pour relaxer les accusés. Dans sa décision, il reconnaît que, « face au défaut du respect par l'État d'objectifs pouvant être perçus comme minimaux dans un domaine vital, le mode d'expression des citoyens en pays démocratique ne peut se réduire aux suffrages exprimés lors des

échéances électorales mais doit inventer d'autres formes de participation dans le cadre d'un devoir de vigilance critique ». L'action a été soutenue par certains élus, dont le maire de Pérouges, qui a remis le portrait du Président de la République de sa mairie au mouvement des « décrocheurs ».<sup>55</sup>

#### Inspirations pour le bassin franco-valdo-genevois

- Etudier l'opportunité et la faisabilité d'un mécanisme de « pleins pouvoirs » basé sur l'article 43 de la Constitution genevoise qui permettrait des restrictions aux droits fondamentaux en « cas de danger sérieux, direct et imminent », ce qui pourrait correspondre au cas de l'urgence climatique, l'imminence étant considérée à l'échelle temporelle de vie de la Terre. L'étude, juridique et éthique, pourrait s'appuyer sur l'exemple du droit de nécessité au niveau fédéral et de sa mise en application qui a permis au Conseil fédéral de gouverner par ordonnance, par exemple pour lever un impôt exceptionnel. Le Conseil d'Etat pourrait par exemple imposer ainsi une taxe sur le poids des véhicules à moteur et des restrictions de circulation en ville.
- S'émanciper provisoirement de certaines réglementations qui contraignent la transition post-carbone (ex. règles urbanistiques limitant le développement de l'énergie solaire ou l'isolation).
- Constitutionnaliser la protection du climat afin d'empêcher les référendums dont les propositions iraient à son encontre.

Voter des arrêtés anti-climaticides – Certaines dispositions permettent dans les villes françaises et dans le canton de Genève de réguler le trafic automobile lors de pics de pollution en mettant en œuvre une circulation alternée des véhicules. En France, un certificat de qualité de l'air est alloué aux véhicules en fonction de leurs émissions de polluants et l'accès aux « zones à circulation restreinte » de certaines villes est réservé aux véhicules les moins polluants – de manière continue ou occasionnelle. Ces décisions ne relèvent pas uniquement des collectivités locales : en France, par exemple, elles dépendent d'un arrêté préfectoral. Elles visent par ailleurs à lutter contre la pollution atmosphérique et non le changement climatique. Selon leur statut, les collectivités ont toutefois le pouvoir de voter des lois ou des arrêtés encadrant certaines pratiques sur leur territoire... quitte parfois à outrepasser leurs droits et leurs champs de compétence lorsqu'elles jugent que l'action de l'Etat n'est pas à la hauteur, comme ce fut le cas en 2019 pour une centaine de communes françaises qui ont voté des arrêtés limitant l'usage des pesticides sur leur territoire. Des arrêtés anti-climaticides pourraient s'inspirer de ces démarches afin d'interdire ou limiter certaines pratiques sur un territoire donné (usage de 4x4 en ville, extension de zones aéroportuaires ou autoroutières, projets d'exploitations d'énergie fossile, etc.).

En mai 2019, le maire de Langouët a pris un arrêté interdisant sur sa commune l'épandage de pesticides à moins de 150 mètres des habitations. Le tribunal administratif de Rennes a annulé cet arrêté, arguant que le maire n'avait pas le pouvoir de réguler l'usage des pesticides – sauf en cas de péril imminent. Cette décision n'a pas empêché entre temps plusieurs dizaines de maires de prendre un arrêté similaire<sup>56</sup>, obligeant le président de la République à se positionner en affirmant qu'il soutenait dans ses intentions le maire de Langouët, tout en rappelant l'obligation de respect de la loi. Sous la pression, le gouvernement a dévoilé en septembre 2019 un projet de décret fixant une distance limite d'épandage des pesticides de cinq à dix mètres par rapport aux habitations.

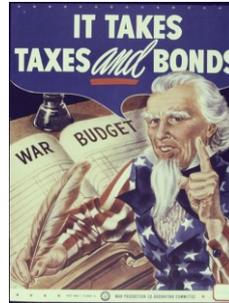
#### Inspirations pour le bassin franco-valdo-genevois

- Aller volontairement au-delà de ce que permettent certaines réglementations fédérales/nationales : par exemple réglementer plus strictement, voire interdire, l'accès du centre-ville aux véhicules thermiques.

## Axe 2 : Des moyens humains, matériels et financiers exceptionnels

Une situation d'urgence climatique suppose que des ressources exceptionnelles soient allouées à la lutte contre le changement climatique. Cela peut signifier une réorientation des moyens existants (des causes secondaires vers la cause prioritaire), ou encore la mobilisation de nouvelles ressources exceptionnelles. Par exemple :

Investir pour le climat : prioriser l'investissement vert (et supprimer les investissements gris) – Une première étape d'urgence climatique consisterait à supprimer les investissements et les aides aux secteurs émetteurs de GES (économie « grise ») et à transférer ces fonds afin de soutenir les secteurs de l'économie « verte » et décarbonée. Cette mesure suppose d'établir une évaluation de l'impact du budget de la collectivité vis-à-vis du climat, puis de réimputer les investissements publics à impact négatif (transports routiers, étalement urbain, etc.) dans les investissements à impact positif (réhabilitation thermique des bâtiments, transports en commun, modes doux, etc.).



En France, l'agence nationale en charge de l'environnement (ADEME) a produit une étude qui évalue l'impact climatique du budget de l'Etat, soit environ un quart du PIB national<sup>57</sup>. Si la majorité des mesures budgétaires ont un impact climatique neutre, plus de 250 ont en revanche un effet (positif ou négatif) sur le climat. Du côté des impôts collectés, seuls 7 % sont identifiés comme favorables au climat, incluant par exemple la taxe carbone. Du côté des dépenses, 20 milliards d'euros sont favorables au climat car ils permettent un investissement dans les énergies renouvelables, les mobilités durables, la rénovation thermique des bâtiments ou encore la recherche ; mais presque autant de dépenses (17 milliards d'euros) nuisent au climat car elles favorisent les secteurs de l'aviation et de l'industrie des énergies fossiles (taxation favorable au diesel, niches fiscales sur le gazole non routier ou sur le carburant des poids lourds, par ex). Le transfert des financements du secteur « gris » vers le secteur « vert » aurait donc un double effet positif pour le climat, en doublant l'investissement dans la transition et en pénalisant le développement des énergies fossiles.

### Inspirations pour le bassin franco-valdo-genevois

- Déclarer un moratoire sur la construction de nouvelles routes, et réaffecter les montants prévus au Plan décennal d'investissements (PDI) à des projets en faveur de la neutralité carbone.
- Abandonner les investissements à fort impact carbone déjà planifiés, comme la traversée du lac et l'agrandissement de l'aéroport ou l'autoroute du Chablais, et réinvestir l'argent dans des projets d'aménagement à faible impact carbone, ou à impact carbone positif.
- Internaliser le coût carbone des investissements en prenant en compte leur fonctionnement (émissions générées par l'équipement tout au long de sa durée de vie), de sorte à donner la visibilité complète du coût réel des investissements et à favoriser une prise de décision éclairée.
- Démultiplier les moyens humains d'accompagnement de la transition au sein de l'administration, avec par exemple la création d'équipes dédiées en « mode urgence climatique » chargées d'accompagner la mutation de l'administration mais aussi des acteurs du territoire.
- Développer un marché régional du carbone, afin de faciliter le financement de la transition énergétique.
- Mettre en place un processus de compensation carbone local, pour permettre de financer des projets locaux d'économie d'énergie et de séquestration du carbone.

Elaborer une fiscalité locale climatique – Les taxes environnementales de type « pollueur-payeur » font partie des outils généralement associés au gradualisme, et elles sont par ailleurs difficilement mobilisables par les collectivités locales, particulièrement dans le domaine de l'énergie. Des systèmes de taxation progressive et/ou incitative sont toutefois expérimentés par des collectivités dans les domaines des déchets ou de l'approvisionnement en eau potable avec une certaine efficacité, mais leur application dans le domaine énergétique semble plus complexe<sup>58</sup>. Dans le domaine de la mobilité, des mesures de fiscalité locale sont toutefois communément prises pour taxer l'usage de la voiture en ville, comme le stationnement payant ou, plus rarement, les péages urbains.

Les « urgentistes » préfèrent une forme d'imposition sur le capital, notamment celui issu de la rente des énergies fossiles. En la matière, il existe toutefois peu de leviers d'action pour les

collectivités locales, si ce n'est la promotion et la participation active au mouvement mondial de désinvestissement des énergies fossiles.

Plusieurs centaines de villes dans le monde ont rejoint le mouvement mondial de désinvestissement des énergies fossiles, dont les ONG 350.org et DivestInvest sont les principaux animateurs. Initié par des universités américaines dans les années 2000, le mouvement de désinvestissement des énergies fossiles s'appuie sur le constat que les engagements climatiques obligent à laisser 75 à 80% des énergies fossiles sous le sol, ce qui suppose de geler dès aujourd'hui tout investissement dans les énergies fossiles – sous peine de créer une bulle financière qui ne pourra qu'exploser, sauf si les engagements politiques sur le changement climatique ne sont pas tenus. Le mouvement vise à faire pression sur les institutions financières afin de les obliger à retirer leurs investissements des projets climaticides. L'ONG DivestInvest produit également un guide à l'attention des organisations afin de les aider à identifier et se débarrasser de leurs liens avec les industries des énergies fossiles<sup>59</sup>.

#### Inspirations pour le bassin franco-valdo-genevois

- Introduire un impôt exceptionnel sur le revenu des personnes physiques/morales qui perdurerait jusqu'à ce que la neutralité carbone soit atteinte, avec un tarif fortement progressif et sans plafonnement pour s'assurer de l'acceptabilité de cet effort collectif par les classes sociales défavorisées (mesure alternative: plafonner les salaires à 500'000/an (yc bonus, stock-options, etc.) et « réquisitionner » le 100% du surplus pour la transition écologique, au bénéfice de l'intérêt général de la collectivité).
- Introduire un impôt exceptionnel sur les grandes fortunes qui tiennent compte du « poids CO<sub>2</sub> » de la richesse acquise par le passé (grandes propriétés, argent du pétrole, argent des matières premières, argent de la déforestation, ...), qui correspond à une forme d'enrichissement illégitime car ayant porté atteinte à un bien public et à la collectivité ; cette redistribution de la richesse serait une forme de justice sociale basée sur le principe du pollueur-payeur.
- Introduire un impôt exceptionnel sur les entreprises jusqu'à ce qu'elles atteignent la neutralité carbone.
- Introduire une forte taxe sur les produits qui ne proposent pas au moins 10-15 ans de garantie ; taxer le poids des véhicules (il s'agit en fait plus d'une mesure incitative qu'une mesure pour mobiliser des moyens financiers).
- Proposer une taxe climat pour mettre en œuvre le Plan, via la taxe automobile ? Ne pas attendre la taxe fédérale et trouver des leviers locaux.
- Revoir la fiscalité sur les déplacements professionnels ou domicile-travail afin de ne plus favoriser les déplacements en voiture.
- Conditionner les subventions à une dimension carbone, afin *a minima* de ne pas inciter les comportements climaticides par le biais des subventions publiques.

Massifier l'énergie citoyenne – A l'instar des *tax bonds* utilisés lors de la seconde guerre mondiale aux Etats-Unis, les acteurs publics peuvent faire appel à l'investissement citoyen pour financer la transition énergétique de leur territoire. De nombreux exemples de financement participatif ont aujourd'hui vu le jour en France et en Suisse, mais ils demandent à être massifiés, ce qui ne peut s'envisager qu'à la condition que les acteurs publics en fassent une large promotion, voire en garantissent la solvabilité. En France, par exemple, l'épargne des citoyens représente 1000 milliards d'euros (hors assurance vie et actions), qui sont en grande partie investis dans les livrets réglementés offrant de très faibles revenus mais ne présentant pas de risques. Orienter une partie de cette épargne dans des projets de transition énergétique garantis par les acteurs publics permettrait de démultiplier les capacités d'investissement.

En Allemagne, où les livrets réglementés n'existent pas, les coopératives sont historiquement très ancrées et la production d'énergie largement décentralisée. Près de la moitié des capacités électriques renouvelables installées depuis le début des années 2000 sont la propriété de particuliers et d'agriculteurs.<sup>60</sup>

En France et en Suisse, de nombreux projets d'énergie citoyenne ont vu le jour au cours des dernières années, et leur réussite tient souvent à l'implication des acteurs publics locaux.<sup>61</sup> Les services industriels de la Ville de Delémont, dans le Jura Suisse, ont par exemple planifié l'installation de plusieurs MWC de panneaux photovoltaïques en s'appuyant pour environ 50% sur le financement participatif et en garantissant aux investisseurs un rendement de 2,5%.<sup>62</sup>

Créer un fonds d'urgence climatique – Le financement de certaines actions d'urgence climatique pourrait également s'appuyer sur des dons et sur le mécénat. La création par les

acteurs publics locaux d'un fonds dédié à l'urgence climatique pourrait ainsi permettre de financer certaines actions déléguées par exemple à des ONG, mais s'inscrivant dans les finalités de leur plan d'action local (plan climat ou autre).

Suite à l'immense incendie qui a touché la Californie en novembre 2018, l'investisseur américain Trevor Neilson a créé un fonds en faveur de l'urgence climatique : le *Climate Emergency Fund*. Ce fonds s'adresse aux militants et est essentiellement consacré au financement des actions de désobéissance civile qui visent à alerter sur l'urgence climatique, telles que celles menées par les groupes comme *Extinction Rebellion* ou *The Climate Mobilization*.<sup>63</sup>

#### **Inspirations pour le bassin franco-valdo-genevois**

- Créer une délégation du Grand Genève dédiée au financement de la transition écologique ou de l'urgence climatique (sur le modèle de la délégation adhoc du Conseil d'Etat genevois).

### Axe 3 : Une mobilisation massive de l'économie et de la société civile

Les spécialistes de l'urgence climatique admettent que les acteurs publics locaux ont peu de leviers d'action permettant une transformation rapide de l'économie et des modes de production. En revanche, ils pensent que les collectivités ont un rôle à jouer dans l'accompagnement des changements de comportement des citoyens.

Fédérer les énergies autour de l'urgence climatique – Il est important que les acteurs de la société civile et les citoyens soient conscients de la nécessité d'un changement rapide et d'ampleur, et qu'ils adhèrent au projet que suppose une urgence climatique. Il faut donc disposer d'instances permettant d'associer ces acteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'urgence, mais aussi dans l'effort de mobilisation et de sensibilisation du public à la notion d'urgence climatique.

A Los Angeles, le *City Council* a décidé de créer une commission d'urgence climatique (*Climate Emergency Commission*) qui réunit des acteurs de la société civile et dont l'objet est de construire un plan d'action pour la mobilisation en faveur de l'urgence climatique (*Climate emergency mobilization action plan*). Ce plan aura pour objectif de revoir les objectifs de la Ville en matière de lutte contre le changement climatique afin de les rendre compatibles avec le rapport du GIEC, et de créer une « *mobilisation de la région à une échelle jamais vue depuis la seconde guerre mondiale.* »<sup>64</sup> Le Conseil a également acté la création au sein de l'administration d'un département en charge de la mobilisation en faveur de l'urgence climatique (*Climate emergency mobilization department*) qui devrait être chargé de coordonner cette action – notamment en effectuant une planification des réductions d'émissions de gaz à effet de serre via un budget carbone.



#### Inspirations pour le bassin franco-valdo-genevois

- Créer un Comité participatif (ou Comité d'urgence) pour la transition écologique qui aurait pour tâche de réunir les principaux acteurs publics et privés du Grand Genève avec la mission de participer à l'élaboration et à l'évaluation d'un plan d'urgence dans le but d'en augmenter l'acceptabilité économique et sociale. Le groupe pourrait être présidé par le GT transition écologique du Grand Genève. Il pourrait s'organiser en groupes de travail (par exemple mobilité des personnes, habitat, consommation, industrie, etc.)
- Proposer un référendum sur l'urgence climatique, proposant de faire de cette thématique la nouvelle priorité de l'action publique.
- S'appuyer sur les relais locaux (éducation, culture, associations...).
- Soutenir des projets pilotes citoyens.

Organiser une forme de service civil de l'urgence climatique – Des millions de jeunes à travers le monde ont participé aux différents événements en faveur du climat au cours des derniers mois (marches pour le climat, grèves pour le climat, actions de désobéissance civile, etc.). Face à cette mobilisation exceptionnelle, cette volonté d'agir pour le climat et ce refus grandissant de participer à un système climaticide, les acteurs publics n'offrent le plus souvent aucune alternative, aucune proposition d'engagement concret au service du bien commun. En France, certaines collectivités locales utilisent par exemple le service civique pour mener à bien des actions de sensibilisation à l'environnement ou d'accompagnement aux changements de comportement, dans le cadre de leur plan climat. Mais l'ampleur de l'urgence climatique nécessiterait de démultiplier ces moyens en créant une véritable armée de volontaires au service de cette cause, et ce au sein de chaque collectivité locale portant un plan climat.

Dans le cadre de son plan climat, la Métropole de Lyon mobilise un groupe de jeunes volontaires en service civique, dont la mission consiste à intervenir auprès des acteurs de la société civile pour les conseiller et les accompagner à changer de comportement. Une de leur mission consiste par exemple à intervenir en milieu professionnel afin de sensibiliser les salariés aux enjeux environnementaux et les conseiller sur les éco-gestes à adopter, ou encore à aider les ménages à identifier les gestes le plus efficaces pour réduire leurs consommations énergétiques.<sup>65</sup>

### Inspirations pour le bassin franco-valdo-genevois

- Créer un service civil de la transition écologique.

Faciliter l'auto-production et l'auto-rénovation – En France et en Suisse, il existe de nombreuses aides financières pour inciter les particuliers à rénover leurs logements ou changer leurs équipements de production de chauffage ou d'eau chaude sanitaire. Certaines aides nationales sont complétées d'aides publiques régionales ou locales (complément d'appui financier, appui technique et juridique, etc.). Mais l'auto-rénovation, voire l'auto-construction d'équipements comme les capteurs solaires thermiques, sont largement ignorés, alors que ces démarches représentent une manière concrète et économique pour les particuliers d'agir efficacement en faveur du climat. A l'instar des incitations à l'autoproduction alimentaires initiées lors de la seconde guerre mondiale dans les pays anglo-saxons, il est possible d'accompagner les particuliers dans la rénovation de leurs logements en mettant par exemple en place des ateliers de formation et d'accompagnement.

Le Grand Besançon Métropole, avec le soutien de l'Ademe, organise des ateliers gratuits de formation pratique « bien isoler son logement », ouvert au grand public.<sup>66</sup>

### Inspirations pour le bassin franco-valdo-genevois

- Proposer un revenu de la transition écologique (cf. propositions de Sophie Swaton) : offrir aux citoyens un revenu leur permettant de réaliser leur transition écologique, pendant un temps donné et sur la base d'un projet précis s'insérant dans une logique de transition.
- Aider le financement de projets citoyens en faveur de la transition écologique et ayant un effet bénéfique sur le climat.

Massifier les campagnes d'information et l'accompagnement aux changements de comportement – De nombreuses initiatives existent en matière d'information du grand public sur le climat, et certaines d'entre elles vont au-delà de la sensibilisation pour accompagner concrètement les changements de comportement (coaching énergétique, opérations de communication engageante, défis familles à énergie positive, etc.). En période d'urgence, ces démarches doivent quitter le domaine de l'anecdotique et se massifier.

Le site [www.etatdurgence.ch](http://www.etatdurgence.ch) propose que la Suisse déclare l'état d'urgence climatique et qu'elle produise une plaquette d'information sur le changement climatique inspirée du rapport « L'environnement Suisse 2018 » de l'OFEV, puis qu'elle « décrète l'obligation, pour chaque habitant ayant terminé sa scolarité obligatoire, de prendre connaissance du contenu de la nouvelle brochure pour s'inscrire à un 'test de compréhension' avant la date butoir annoncée ». Les spécialistes d'urgence climatique insistent toutefois sur la nécessité de ne pas se limiter à la diffusion de l'information sur les « problèmes », qui peut générer angoisse et paralysie ; il faut également montrer qu'il existe des solutions, dont il faut faire la promotion, afin de faciliter la mobilisation et le passage à l'action.

### Inspirations pour le bassin franco-valdo-genevois

- Créer des guichets itinérants et/ou des groupes locaux de conseils et de discussions pour accompagner les citoyen-nes dans leur changement de mode de vie, et apprendre à « compter en carbone », à connaître le « prix carbone » de biens de consommation et de nos activités (qui saurait dire aujourd'hui quel est le poids CO<sub>2</sub> de ses achats hebdomadaire au supermarché ? ; nous avons besoin de repères – p.ex. des « étiquettes carbone » sur les produits et les services pour pouvoir agir efficacement).
- Développer une stratégie d'accompagnement au changement par public cible (élus, scolaire, communes, citoyens) et débloquer les moyens à la hauteur pour mettre en place des actions.
- Sensibiliser sur les émissions non territoriales, notamment liées aux biens de consommation : test du budget carbone lors d'une journée climat.
- Utiliser un langage compréhensible par tout un chacun, avec des exemples concrets d'actions liées au quotidien.

Tester le rationnement carbone... au moins à titre de sensibilisation – Le rationnement alimentaire ou énergétique a été utilisé à plusieurs reprises en situation d'urgence, notamment lors de la seconde guerre mondiale, afin de permettre un partage juste et

équitable de certaines ressources rares. Le rationnement carbone est proposé par des chercheurs en sciences sociales comme un moyen de faire face au changement climatique tout en partageant équitablement l'effort nécessaire pour y parvenir – la justice étant un élément important d'acceptation de la contrainte. Les Pays-Bas ont pratiqué le rationnement sur le pétrole au moment de la crise pétrolière, et Mathilde Szuba rappelle que, « dans les années 90, des chercheurs britanniques ont conçu l'idée d'une carte carbone : chacun aurait une quantité limitée de crédits d'énergie pour ses pleins d'essence, ses billets d'avion, l'énergie de sa maison... Cela a été envisagé sérieusement au ministère de l'Environnement dans les années 2000. »<sup>67</sup> Aucun acteur public n'a testé ce genre de dispositif jusqu'à présent, sauf à titre de sensibilisation, afin de faire toucher du doigt aux citoyens le mode de vie que suppose la neutralité carbone dans l'état actuel des modes de production.

En 2013, le Conseil Régional Nord Pas-de-Calais et l'ADEME ont participé à un programme de recherche sur les politiques innovantes de sobriété énergétique. Un carnet de rationnement carbone a été produit et diffusé à cette occasion à des fins pédagogiques.<sup>68</sup> Adapté d'une initiative britannique et très inspiré des carnets de rationnement de la seconde guerre mondiale au Royaume-Uni, ce carnet permet de visualiser la consommation mensuelle d'une personne qui voudrait respecter l'objectif de neutralité carbone.

#### Inspirations pour le bassin franco-valdo-genevois

- Donner des exemples qui permettent de réfléchir en unités carbone comme nous réfléchissons naturellement en francs pour faire les commissions, en étant conscients de la nécessité de respecter notre budget. Par exemple, nous avons droit de parcourir maximum XXkm en voiture par année, d'acheter XXkg de viande par année, d'acheter XX paires de chaussures par année, etc. de manière à ce que chacun puisse composer son bouquet d'émissions maximales annuelles personnalisé en fonction de sa situation. Si tout cela devenait mesurable, formalisé et contrôlé, cela pourrait même alimenter un marché du carbone local entre les individus.

Transformer l'imaginaire – de nombreuses études en psychologie sociale montrent que les comportements des individus sont en grande partie déterminés par les normes sociales. Posséder une grosse voiture, habiter une maison individuelle, passer ses vacances à l'autre bout du monde ou changer régulièrement son smartphone : tous ces gestes sont valorisés dans une société dominée par l'imaginaire consumériste. Inverser ces valeurs joue un rôle fondamental dans le changement de comportement. Les acteurs publics mobilisent encore peu ce levier d'action, et lorsqu'ils le font ils cherchent en général à mettre en valeur les comportements vertueux, mais rarement à ringardiser ou stigmatiser les comportements néfastes. Pourtant, en situation d'urgence climatique, est-il encore possible d'inciter la population à adopter des comportements climaticides ? La publicité pour les voyages en avion ou les voitures de luxe – par exemple – ne devrait-elle pas être régulée, voire interdite ?

En 2014, le conseil municipal de Grenoble a décidé de supprimer les supports publicitaires présents dans l'espace public. Ces derniers ont été remplacés par des espaces d'expression publique ou par des arbres.

En juin 2019, deux députés français ont proposé un amendement à la loi sur les mobilités visant à encadrer la publicité pour les automobiles. Lors de la discussion de la loi, un député a argumenté à ce propos qu'*« il est impossible de préparer la conversion du parc automobile (...) si le monde de la publicité continue de vendre aux citoyens le mythe de l'accomplissement individuel et de l'épanouissement personnel par l'acquisition de véhicules à motorisation thermique. »*<sup>69</sup> S'inspirant des dispositions législatives régulant la publicité sur le tabac et l'alcool, l'amendement visait à interdire toute publicité pour des véhicules émettant plus de 60 grammes de CO<sub>2</sub> par km (ce qui revenait à interdire toute publicité pour les véhicules à moteur thermique). L'amendement a été rejeté, mais les publicités pour les voitures devront à l'avenir comporter un message en faveur des mobilités actives.

#### Inspirations pour le bassin franco-valdo-genevois

- Aller vers un nouvel ordre désirable : par-delà les taxes et autres mesures radicales et inédites, il faut que nous puissions désirer le changement en se raccrochant à une image positive de la société que nous voulons pour demain, également de la ville que nous voulons pour demain ; un exemple : imaginez une ville sans voitures et vous résolvez des problèmes que plusieurs politiques publiques ont aujourd'hui de la peine à résoudre et à grands frais pour la collectivité, p.ex. qualité

de l'air, santé publique, îlots de chaleur, sécurité routière, bruit, pollution lumineuse, lien social et intergénérationnel (la rue comme espace de vie et de rencontre).

- Interdire la publicité dans l'espace public, ou *a minima* la publicité pour les produits et services ayant un impact négatif sur le climat.
- Utiliser le marketing et la psychologie sociale au service de la transition écologique : pour mettre en valeur les comportements positifs pour le climat et ringardiser les comportements néfastes.
- Réinterroger la finalité de l'activité économique, notamment la course à la croissance et aux gains de productivité.
- Déformater les fonctionnaires, transformer leur imaginaire pour le mettre au service de l'urgence climatique (en s'émancipant des règles en vigueur jusqu'à présent).

## Conclusion et perspectives pour le bassin franco-valdo-genevois

L'urgence climatique n'est pas seulement un slogan. C'est avant tout le constat d'un échec : celui des politiques gradualistes qui, depuis trente ans, ne sont pas parvenues à infléchir les émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial. Ce revers a mené à une situation qui peut aujourd'hui paraître désespérée, tant l'objectif fixé par la communauté scientifique pour éviter la sortie de route semble inatteignable.

Mais le mouvement de l'urgence climatique est aussi porteur d'espoir. A condition de rompre avec les logiques gradualistes, une transformation sociale et économique rapide et radicale peut encore nous permettre d'éviter le pire. De telles métamorphoses ont d'ailleurs déjà eu lieu par le passé, notamment en périodes de conflits. Ce mode d'action en situation d'urgence passe par un renforcement provisoire des pouvoirs de l'Etat, la mise à disposition de moyens financiers, humains et matériels exceptionnels et, enfin, la mobilisation pleine et entière de l'économie et de la société civile.

Ce rapport avait pour vocation de situer le contexte dans lequel nous sommes à présent entrés, cette période inédite dans l'histoire qu'il conviendra peut-être un jour d'appeler

« l'ère de l'urgence climatique » (partie 1). Ce travail avait également pour but d'esquisser les contours de ce que pourrait être une politique de l'urgence climatique à l'échelle du bassin franco-valdo-genevois (partie 2).

Sur ce dernier point, tout reste encore à faire. La première étape pourrait consister à préciser à quoi pourrait ressembler **un plan d'urgence climatique**. En partant du bilan carbone détaillé du territoire, un tel exercice permettrait d'identifier plus précisément les actions nécessaires afin d'atteindre la division par deux des émissions au cours de la décennie 2020 – et la neutralité carbone à une échéance à peine plus éloignée.

A court terme, quelques mesures phares pourraient également être prises afin de marquer les esprits et inscrire l'urgence climatique à l'agenda. Par exemple :

- Créer et convoquer au plus vite **un conseil de défense du climat** (ou comité d'urgence climatique). Réunissant des spécialistes du changement climatique et de la transition écologique et énergétique, ce comité pourrait s'inspirer du conseil de défense écologique créé en 2019 en France. Chargé d'éclairer les décideurs, son objectif consisterait dans un

premier temps à identifier les politiques et les projets qui sont de toute évidence en contradiction avec l'impératif d'urgence climatique, en vue de proposer leur abandon et la réaffectation de leurs moyens à des politiques ou des projets favorables au climat.

- Créer **un impôt exceptionnel d'urgence climatique**. Ciblant les entreprises et les personnes qui ont le plus bénéficié de l'ère des énergies fossiles (concrètement, celles qui sont aujourd'hui les plus riches) cet impôt provisoire permettrait de dégager les moyens nécessaires au financement des investissements indispensables à l'ère de l'urgence climatique – tout en évitant de faire porter cet effort sur les plus modestes.
- Initier **un référendum citoyen sur l'urgence climatique**. De nombreux sondages menés à travers le monde montrent que l'urgence climatique est en train de devenir la préoccupation première d'une majorité de citoyennes et citoyens. Un référendum permettrait d'officialiser de manière démocratique l'importance du sujet et la nécessité d'en faire l'axe prioritaire des politiques publiques.

**Pour incarner l'état d'urgence climatique, il serait à présent utile de dessiner plus précisément les contours d'un plan d'urgence. Quelques mesures phares pourraient également être rapidement prises : créer un conseil de défense du climat, établir un impôt exceptionnel ou encore organiser un référendum citoyen sur l'urgence climatique.**

## Notes et ressources

Les photographies de la couverture ont été extraites des sites Internet de différents médias :

- Radiolac <https://www.radiolac.ch/actualite/orage-a-geneve-degats-dans-les-parkings-genevois/>
- Arc Info : <https://www.arcinfo.ch/articles/suisse/meteo-les-violents-orages-continuent-a-s-abatre-sur-la-suisse-543454>
- France 3 : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/haute-savoie/chamonix/photos-mont-blanc-comment-rechauffement-climatique-attaque-mer-alice-1703568.html>
- Le temps : <https://www.letemps.ch/suisse/urgence-climatique-belles-paroles-dure-realite>

Code de champ modifié

<sup>1</sup> Simmens H., 2017. *A climate vocabulary of the future*. Weathmark, Tucson.

<sup>2</sup> Hoexter H., 2013. « Politically Fashionable Carbon Gradualism vs. Reality » in *New Economic Perspectives*, Juillet 2013. URL : <http://neweconomicperspectives.org/2013/07/politically-fashionable-carbon-gradualism-vs-reality.html>

<sup>3</sup> Battistoni, A., 2018. « There's no Time for Gradualism » in *Jacobin*, septembre 2018. URL : <https://jacobinmag.com/2018/10/climate-change-united-nations-report-nordhaus-nobel>

<sup>4</sup> Salamon, M.K., 2018. *Leading the public into emergency mode. A new strategy for the climate movement*, The Climate Mobilization, New York. URL : <https://drive.google.com/file/d/0B9HHPq85FjLGNmhVODlrY2VoOGM/view>

<sup>5</sup> Les données utilisées sont tirées des graphiques mis en ligne sur le site <https://ourworldindata.org/co2-and-other-greenhouse-gas-emissions> et notamment fondées sur : Lequeré et al, 2018. « Global Carbon Budget 2018 » in *Earth System Science Data*, vol. 10, n°4, URL : <https://www.earth-syst-sci-data.net/10/2141/2018/>

<sup>6</sup> Les données d'émissions pour la France sont tirées de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre, URL : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/inventaire-demissions-gaz-effet-serre> ; celles de l'empreinte carbone sont publiées par le Commissariat Général au Développement Durable dans le cadre de le rapport prévu par la loi dite « SAS » du 13 avril 2015 qui vise à la prise en compte de nouveaux indicateurs de richesse, URL : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/empreinte-carbone-note-prealable-lelaboration-du-quatrieme-rapport-gouvernemental-annuel-au-titre-rubrique=&dossier=1286>

<sup>7</sup> Les données pour la Suisse sont produites par l'Office Fédéral de la Statistique, URL : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/espace-environnement/indicateurs-lies-au-climat/influences-humaines.html>

<sup>8</sup> Les données utilisées sont tirées des graphiques mis en ligne sur le site <https://ourworldindata.org/co2-and-other-greenhouse-gas-emissions> et notamment fondées sur les travaux de la *National oceanic and atmospheric administration* des Etats-Unis (*Earth System Research Laboratory*) URL : <https://www.esr.noaa.gov/gmd/ccgg/trends/>

<sup>9</sup> Steffen W. et al., 2015. « Planetary boundaries: Guiding human development on a changing planet » in *Science*, 347, 6223, p. 1259855-1259855.

<sup>10</sup> Steffen W. et al., 2018. « Trajectories of the Earth System in the Anthropocene », *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 115, 33, p. 8252-8259.

<sup>11</sup> IPCC, 2018. *Global Warming of 1.5°C. An IPCC Special Report on the impacts of global warming of 1.5°C above pre-industrial levels and related global greenhouse gas emission pathways, in the context of strengthening the global response to the threat of climate change, sustainable development, and efforts to eradicate poverty*, World Meteorological Organization, Geneva, Switzerland, Masson-Delmotte, V., P. Zhai, H.-O. Pörtner, D. Roberts, J. Skea, P.R. Shukla, A. Pirani, W. Moufouma-Okia, C. Péan, R. Pidcock, S. Connors, J.B.R. Matthews, Y. Chen, X. Zhou, M.I. Gomis, E. Lonnoy, Maycock, M. Tignor, and T. Waterfield (eds.) URL : <https://www.ipcc.ch/sr15/>

<sup>12</sup> IPCC, 2018, Op. cit.

<sup>13</sup> ONU info, 2019. « Face à l'urgence climatique, il faut une mobilisation encore plus grande – Guterres », in ONU info, 3 octobre 2019, URL : <https://news.un.org/fr/story/2019/10/1053122>

<sup>14</sup> Salamon M.K., 2018. Op. cit.

<sup>15</sup> Csikszentmihalyi M., 1975. *Beyond Boredom and Anxiety: Experiencing Flow in Work and Play*, San Francisco: Jossey-Bass.

<sup>16</sup> Salamon M.K., 2018. Op. cit.

<sup>17</sup> Vindt, G., 2005. « 1939-1945 : la conversion de l'économie américaine » in *Alternatives économiques*, n°236, URL : <https://www.alternatives-economiques.fr/1939-1945-conversion-de-leconomie-americaaine/00030892>

<sup>18</sup> Randers J., Gilding P, 2010. « The One Degree War Plan » in *Journal of Global Responsibility*, vol. 1, n°1, pp. 170-188. URL : <https://paulgilding.files.wordpress.com/2015/01/one-degree-war-plan-emerald-version.pdf>

<sup>19</sup> Spratt D., Sutton P., 2008. *Climate Code Red. The case for emergency action*, Scribe Pub., Melbourne.

<sup>20</sup> Herstgaard, 2019. « We're losing the race : UN Secretary general calls climate change an emergency » in *The Guardian*, 18 septembre 2019, URL : <https://www.theguardian.com/environment/2019/sep/18/un-secretary-general-climate-crisis-trump>

- <sup>21</sup> Taylor M., 2019. « Climate crisis seen as most important issue by public, poll shows » in The Guardian, 18 septembre 2019, URL : <https://www.theguardian.com/environment/2019/sep/18/climate-crisis-seen-as-most-important-issue-by-public-poll-shows>
- <sup>22</sup> Extinction Rebellion's key demands are: 1) Government must tell the truth by declaring a climate and ecological emergency, working with other institutions to communicate the urgency for change. URL : <https://rebellion.earth/the-truth/demands/>
- <sup>23</sup> Extinction Rebellion, 2019. *This is not a drill : Extinction Rebellion Handbook*. Penguin Random House, London.
- <sup>24</sup> rapporté par Taylor M., 2019. Op. cit.
- <sup>25</sup> CEDAMIA, 2019 : <https://www.cedamia.org/global/>
- <sup>26</sup> Kilvert N., 2019. « Australian cities are declaring a climate emergency, but does that actually mean anything ? » in ABC News, 26 juin 2019, URL : <https://www.abc.net.au/news/science/2019-06-27/climate-emergency-sydney-extinction-rebellion/11243486>
- <sup>27</sup> Le Figaro et AFP, 2019. « Le parlement britannique déclare l'urgence écologique et climatique », in Le Figaro, le 2 mai 2019, URL : <https://www.lefigaro.fr/international/le-parlement-britannique-declare-l-urgence-ecologique-et-climatique-20190502>
- <sup>28</sup> Sutton P., 2017. *Local-first implementation. Why a strong climate declaration is needed – at the local government level – and what it can do*. RSTI, Melbourne. URL : [http://www.green-innovations.asn.au/RSTI/Local=first-implementation\\_local-govt.pdf](http://www.green-innovations.asn.au/RSTI/Local=first-implementation_local-govt.pdf)
- <sup>29</sup> CEDAMIA, 2019. Op. cit.
- <sup>30</sup> CACE, non daté. « History of climate emergency action by councils », URL : <https://www.caceonline.org/history.html>
- <sup>31</sup> Sutton P., 2017. Op. cit.
- <sup>32</sup> Le plan d'action de Darebin reconnaît par exemple que « nous n'atteindrons pas les objectifs sans un leadership et une mise en action urgente des autres niveaux de gouvernement » in City of Darebin, 2018. *Darebin Climate Emergency Plan 2017-2022*. City of Darebin, Darebin. URL : <https://www.yoursaydarebin.com.au/climateaction>
- <sup>33</sup> Spratt, 2018. *Comprendre. Urgence climatique et gouvernance locale*. Breakthrough – traduction Citoyens pour le climat, août 2019. URL : <https://www.urgenceclimatique.fr/liens-et-documents/>
- <sup>34</sup> Sutton P., 2017. Op. cit.
- <sup>35</sup> Sutton P., 2017. Op. cit.
- <sup>36</sup> Aublanc M., 2019. « Paris : pourquoi la capitale française s'est-elle déclarée en état d'urgence climatique ? » in 20 minutes, 10 juillet 2019, URL : <https://www.20minutes.fr/planete/2561079-20190710-paris-pourquoi-capitale-francaise-declaree-etat-urgence-climatique>
- <sup>37</sup> Gabus L., 2019. « Urgence climatique, des belles paroles à la dure réalité » in Le Temps, 2 juin 2019, URL : <https://www.letemps.ch/suisse/urgence-climatique-belles-paroles-dure-realite>
- <sup>38</sup> Kilvert N., 2019. Op. cit.
- <sup>39</sup> Kilvert N., 2019. Op. cit.
- <sup>40</sup> Loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence, URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000695350>
- <sup>41</sup> Constitution fédérale de la Confédération suisse, du 18 avril 1999 (Etat le 23 septembre 2018), article 165. URL : <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html#a165>
- <sup>42</sup> Anonyme, 2019. « La Suisse en état d'urgence » sur le site Internet *Etat d'urgence 2019 agir maintenant*, 16 juillet 2019. URL : <https://etatdurgence.ch/solutions/la-suisse-en-etat-durgence/>
- <sup>43</sup> Commission du droit international de l'ONU, ACIDI, Vol. II, première partie, « Responsabilité internationale de l'État », 1981, p. 58 et suivantes (cité par Wikipédia)
- <sup>44</sup> City of Darebin, 2018. Op. cit.
- <sup>45</sup> Communauté d'agglomération de la Rochelle, non daté. *La Rochelle territoire zéro carbone*. URL : <https://www.agglo-larochelle.fr/grands-projets/territoire-zero-carbone?article=la-participation-et-l-implication-de-tous>
- <sup>46</sup> Garcetti E. (Ed.), 2019. *Los Angeles's Geen New Deal. Sustainable city plan 2019*. Los Angeles, URL : [https://plan.lamayor.org/sites/default/files/pLAN\\_2019\\_final.pdf](https://plan.lamayor.org/sites/default/files/pLAN_2019_final.pdf)
- <sup>47</sup> Egger C. et al., non daté. *Carrots, Sticks and Tambourines : How Upper Austria became the World's Leading Solar Thermal Market*, Land Oberösterreich, URL : [http://www.energiesparverband.at/fileadmin/redakteure/ESV/Info\\_und\\_Service/Publikationen/Solar-publ-eu.pdf](http://www.energiesparverband.at/fileadmin/redakteure/ESV/Info_und_Service/Publikationen/Solar-publ-eu.pdf)
- <sup>48</sup> Gouvernement de l'Ontario, non daté. *Programme de tarifs de rachats garantis (TRG)*, URL : <https://www.ontario.ca/fr/document/la-realisation-de-projets-denergie-renouvelable-en-ontario-guide-destine-aux-municipalites/40-programme-de-tarifs-de-rachat-garantis>
- <sup>49</sup> Le détail de cette histoire est rapporté dans Klein, N., 2015. *Tout peut changer. Capitalisme et changement climatique*, Actes Sud, Arles.

- <sup>50</sup> L'appel des 30, 2018. *Appel à projet 2018*, Lyon Vallée de la chimie, Lyon. URL : [http://www.appeldes30.fr/content/uploads/2018/08/APPEL\\_DES\\_30\\_CDC\\_210x297\\_web.pdf](http://www.appeldes30.fr/content/uploads/2018/08/APPEL_DES_30_CDC_210x297_web.pdf)
- <sup>51</sup> City of Darebin, 2018. Op. cit.
- <sup>52</sup> Ministère de l'économie et des finances, 2016. *Guide l'achat public. L'achat public : une réponse aux changements climatiques*, Ministère de l'économie et des finances, Ademe, Paris. URL : [https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions\\_services/daj/marches\\_publics/oeap/gem/guide-climat/guide-climat.pdf](https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/oeap/gem/guide-climat/guide-climat.pdf)
- <sup>53</sup> La rédaction de 24heures.ch, 2019. « La caisse de pension de l'Etat doit se décarboniser », mis en ligne le 24 mai 2019 sur le site [www.24heures.ch](http://www.24heures.ch) URL : <https://www.24heures.ch/vaud-regions/caisse-pension-etat-doit-decarboniser/story/27703255>
- <sup>54</sup> Egger C. et al., non daté. Op. cit.
- <sup>55</sup> ANV Cop21, 2019. « Lyon : les décrocheurs relaxés, l'inaction climatique du gouvernement reconnue », publié le 16 septembre 2019 sur le site d'ANV-Cop21, URL : <https://anv-cop21.org/lyon-decrocheurs-relaxes-linaction-climatique-gouvernement-reconnue/>
- <sup>56</sup> Voir le site du Collectif des maires face aux pesticides, URL : <https://www.maireantipesticide.fr/>
- <sup>57</sup> Fetet M., Perrier Q., Postic S., 2019. *Une évaluation climat à 360° du budget de l'Etat*, I4CE, Ademe, Paris. URL : <https://www.i4ce.org/download/evaluation-climat-360-budget-etat/>
- <sup>58</sup> AMORCE, 2013. *Tarification progressive de l'énergie : décryptage et analyse*, Série économique, ENE 03, Ed. AMORCE, Villeurbanne. URL : [http://www.amorce.asso.fr/media/filer\\_public/ba/b3/bab313d9-f388-4326-ac9a-cbea902a1efd/ene\\_03\\_tarification\\_progressive.pdf](http://www.amorce.asso.fr/media/filer_public/ba/b3/bab313d9-f388-4326-ac9a-cbea902a1efd/ene_03_tarification_progressive.pdf)
- <sup>59</sup> DivestInvest, non daté. *DivestInvest for Organizations*, mis en ligne sur le site DivestInvest.org, URL : <https://www.divestinvest.org/how-to-divestinvest/organization/>
- <sup>60</sup> Rüdinger A., 2017. « Pourquoi l'énergie citoyenne décolle en Allemagne mais pas en France », publié le 20 juin 2017 sur le site [novethic.fr](http://www.novethic.fr), URL : <https://www.novethic.fr/actualite/energie/energies-renouvelables/isr-rse/pourquoi-l-energie-citoyenne-decolle-en-allemande-mais-pas-en-france-144522.html>
- <sup>61</sup> Boutaud A., Jourdan S., 2015. *Le financement participatif de la transition énergétique. Quels leviers d'action pour les acteurs publics du bassin franco-genevois ?* Etude réalisée pour le compte de la Communauté transfrontalière de l'énergie & Canton de Genève / DETA / DG environnement, Genève.
- <sup>62</sup> RFJ, 2017. *Le solaire en expansion à Delémont*, mis en ligne le 11 mai 2017 sur le site [rfj.ch](http://www.rfj.ch), URL : <https://www.rfj.ch/rfj/Actualite/Region/20170511-Le-solaire-en-expansion-a-Delemont.html>
- <sup>63</sup> Mann N., 2019. « Des mécènes financent la désobéissance civile sur le climat » in *Le Monde*, le 16 août 2019, URL : [https://www.lemonde.fr/planete/article/2019/08/16/des-mecenes-financent-la-desobeissance-civile-sur-le-climat\\_5499929\\_3244.html](https://www.lemonde.fr/planete/article/2019/08/16/des-mecenes-financent-la-desobeissance-civile-sur-le-climat_5499929_3244.html)
- <sup>64</sup> Koretz P. (dir.), 2019. *World's first Climate Emergency Mobilization Dept moves forward as LA City council weighs in with its own Green New Deal*, publié le 19 mars 2019 sur le site [councilmemberpaulkoretz.com](http://www.councilmemberpaulkoretz.com), URL : <http://www.councilmemberpaulkoretz.com/sites/g/files/wph1191/f/Koretz%20Press%20Release%20-%20Climate%20Emergency%20Mobilization%20Dept%20ECCEJC%20-%202019-03-19.pdf>
- <sup>65</sup> Grand Lyon, 2018. « Unis-Cité : les éco-gestes au bureau », publié le 1<sup>er</sup> mars 2018 sur le blog du Plan climat du Grand Lyon, URL : <https://blogs.grandlyon.com/plan-climat/2018/03/01/unis-cite-les-eco-gestes-au-bureau/>
- <sup>66</sup> <https://www.grandbesancon.fr/actualite/bien-isoler-son-logement/>
- <sup>67</sup> Szuba M., 2019. « Il faut réguler politiquement l'ensemble de la consommation à des fins de justice », interview publié dans *Libération* le 29 juillet 2019, URL : [https://www.liberation.fr/france/2019/07/29/mathilde-szuba-il-faut-reguler-politiquement-l-ensemble-de-la-consommation-a-des-fins-de-justice\\_1742756](https://www.liberation.fr/france/2019/07/29/mathilde-szuba-il-faut-reguler-politiquement-l-ensemble-de-la-consommation-a-des-fins-de-justice_1742756)
- <sup>68</sup> Szuba M., Semal L., 2014. « Outil pédagogique : Le carnet de rationnement carbone », mis en ligne sur le site [sobrietes.meshs.fr](http://sobrietes.meshs.fr) le 24 mars 2014, URL : <http://sobrietes.meshs.fr/page.php?r=20&lang=fr>
- <sup>69</sup> Berne X., 2019. « Loi mobilité : pas d'interdiction de publicité pour les véhicules polluants », publié le 4 septembre 2019 sur le site [nextinpact.com](http://www.nextinpact.com), URL : <https://www.nextinpact.com/news/108170-loi-mobilites-pas-dinterdiction-publicites-pour-vehicules-polluants.htm>